3e ANNÉE — T. 25 N° 548 — 10 JANVIER 1931

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

LES " QUESTIONS ACTUELLES " ET " CHRONIQUE DE LA PRESSE "

LE 1er JANVIER 1931 A L'ÉLYSÉE (1)

Les vœux du Corps diplomatique à M. Doumergue

Le 31 décembre 1930, le président de la République a reçu le Corps diplomatique. Le nonce du Saint-Siège, Mgr MAGLIONE, archevêque de Césarée en Palestine, a prononcé le discours suivant :

Discours de S. Exc. Mgr Maglione

La fraternité entre peuples et individus, fondement et garantie de la paix (2).

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

A la veille de la nouvelle année, mes collègues du Corps diplomatique et moi-même, nous sommes heureux de présenter à Votre Excellence, au nom de nos souverains et chefs d'Etat et en notre nom personnel, les meilleurs vœux pour la prospérité de la France.

Les fléaux qui ont dévasté la France en 1930.

Nous vous prions de les agréer : ils sont très sincères, comme toujours, mais particulièrement ardents, car l'année qui s'en va fut moins bonne que nous ne le souhaitions. Des sinistres ont jeté dans le deuil quelques-unes de vos régions les plus belles, et dévasté des contrées entières en d'autres pays.

En vous assurant encore une fois de la part très vive que nous avons prise aux dures épreuves de vos laborieuses populations, nous tenons à dire à Votre Excellence combien nous a touchés la sympathie délicate et spontanée que la France a témoignée aux nations frappées comme elle.

Crise économique et collaboration des Etats.

A ces fléaux naturels sont venues s'ajouter les restrictions imposées par une crise économique mondiale qui crée pour les peuples et pour ceux qui les gouvernent de graves préoccupations. Cette crise, la France s'efforce de la surmonter ; grâce à ses grandes ressources et à son travail intelligent, elle réussit, dans une large mesure, à en atténuer les fâcheuses conséquences à l'intérieur de ses frontières. Mais elle ne se dissimule pas qu'on ne peut porter remède au mal sans l'œuvre concordante de tous les Etats qui en souffrent.

Cette collaboration postule la paix.

Une telle collaboration dans le domaine économique — les peuples le savent et nous ne l'oublions point — est impossible sans la tranquillité et la sécurité de la paix, fruit elle-même et récompense de l'ordre et de la justice sociale et internationale. Pour cette paix, si nécessaire et si désirée, nous formons les vœux les plus ardents, sûrs que votre gouvernement et les nôtres mettront tout en œuvre pour la maintenir et la consolider.

Dieu veuille qu'une équitable et large compréhension des droits et des besoins de chacun raffermisse toujours plus, parmi les individus comme parmi les peuples, ce sentiment de la fraternité qui est sans aucun doute le fondement et la plus efficace garantie de la concorde et de la paix.

Avec les vœux que nous vous présentons pour votre grande nation, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer ceux que nous formons respectueusement pour le bonheur de votre personne.

Réponse de M. G. Doumergue

L'amitié et la solidarité entre peuples, indispensables à leur bonheur et à leur sécurité.

Le président de la République a répondu :

MONSIEUR LE NONCE,

C'est toujours pour moi une profonde satisfaction de recevoir chaque année, à pareille époque, le Corps diplomatique accrédité à Paris et d'entendre les souhaits que, par la voix de son doyen, il veut bien adresser au chef de l'Etat français et, par son entremise, à la France tout entière.

Ces vœux sont aujourd'hui plus opportuns et plus appréciés que jamais, car, au cours de l'année 1930, les éléments ont imposé à de nombreux pays de cruelles épreuves et, si empressée qu'ait été la sollicitude des gouvernements, ils n'ont pu, hélas ! qu'imparfaitement y remédier. Les sentiments que vous avez exprimés à l'égard de la France et de sa population à cette occasion m'ont spécialement touché.

Efforts de la France en vue de résoudre la crise économique.

Votre Excellence a justement inscrit au passif de l'année qui s'achève la crise économique qui sévit de toute part avec acuité et les conséquences désastreuses qui en résultent.

J'ai à peine besoin de rappeler ici que cette question n'a pas cessé d'être l'objet de l'attention la plus vigilante du gouvernement de la République. Les efforts qu'il a faits pour réaliser la trêve douanière et les bases sur lesquelles il a proposé de réaliser l'union européenne témoignent hautement de son désir ardent d'obtenir, par le concours loyal et complet de tous les Etats, une réglementation plus rationnelle et mieux adaptée de la production en même temps qu'une répartition plus équitable et plus facile des matières premières ou des objets ouvrés indispensables au bien-être matériel de l'humanité.

Si le succès n'a pas encore couronné ses efforts, c'est que la solution d'un problème aussi vaste et aussi complexe suppose non seulement un bon vouloir sans réserves de la part de tous, mais

(1) Cf *D. C.*, t. 7, col. 57-58 ; t. 9, col. 87-89 ; t. 11, col. 71-73 ; t. 13, col. 131-132 ; t. 15, col. 131-133 ; t. 17, col. 67-68 ; t. 19, col. 73-74 ; t. 21, col. 73-74 ; t. 23, col. 79-80.

(2) Les sous-titres sont ajoutés par la *D. C.*

re un ensemble de circonstances qui ne relève de la volonté des hommes d'Etat. Leurs ini-ves peuvent ainsi se trouver momentanément avées et il arrive que, par la force des choses, ar suite de conditions, tantôt politiques, tantôt omiques, le monde évolue hors de la voie où érience éclairée de ses dirigeants voudrait l'en-r.

ı remerciant très cordialement Votre Excellence es collègues de leurs aimables vœux, et en les at de transmettre à leurs souverains et chefs at mes souhaits les plus sincères pour 1931, ens, en terminant, à formuler très haut, avec e Excellence, le désir de voir prédominer le tôt possible entre les peuples ces sentiments itié et de solidarité fraternelle qui sont aussi spensables à leur bonheur qu'à leur sécurité.

ORGANISATIONS SOCIALES

- Les délégués de corporation [1]

e M. EUGÈNE SCHNEIDER, dans la *Revue des ıx Mondes* (15. 11. 30) :

s rapports qu'un chef d'industrie doit entre-r avec ses ouvriers posent devant lui un pro-ne des plus délicats, aussitôt que le développe-t de ses usines et de ses affaires ne lui per-plus de maintenir avec son personnel un act direct et quotidien. Tant que ce contact être conservé, les ouvriers sont assurés de voir, en cas de difficulté, s'adresser directement ur patron. Rien ne vient affaiblir les liens de iance mutuelle qui sont indispensables : tout dent reçoit une prompte solution. Mais, dans usines occupant de grands effectifs, il est maté-ement impossible de maintenir ces relations onnelles. L'ouvrier se trouve séparé de ses s par la hiérarchie que nécessite l'organisation travail ; il doit néanmoins se sentir protégé re l'injustice et l'arbitraire. Aussi est-on con-à rechercher, sans porter atteinte à la disci-e, le moyen d'entretenir l'esprit de collabora-, de donner aux ouvriers la faculté de faire ir régulièrement leurs réclamations.

rs la fin du siècle dernier, je me préoccupais cette grave question ; ne voulant la résoudre des moyens de fortune ou des expédients pro-ires, j'avais mis à l'étude un projet d'orga-tion permanente.

r, en l'année 1899, une grève éclata dans nos es du Creusot ; c'était la seconde qui s'y pro-ait en l'espace d'un siècle. Pour dépeindre la ıtion, je ne crois pouvoir mieux faire que prunter les paroles de mon grand-père, ène Schneider, président du Corps législatif l'Empire, et fondateur du Creusot. Dans son ort à l'assemblée générale de nos actionnaires, 1871, voici comment il explique cette première e de nos établissements :

L'exercice 1869-1870 avait commencé sous des ices favorables. Toutes les parties de nos éta-ements fonctionnaient avec une activité satis-faisante. Notre population ouvrière semblait, comme précédemment, satisfaite et disciplinée, bien que quelques indices fâcheux aient apparu sous l'influence d'excitations politiques, dans la période électorale de 1869. Mais au mois de janvier 1870, une grève que rien ne faisait prévoir et ne justifiait s'est produite instantanément et a été propagée, même par la violence, dans la totalité de nos ateliers du Creusot.

» Toute l'usine a été mise en chômage pendant un certain nombre de jours, sans qu'aucune précaution préalable ait pu être prise, et de cet arrêt instantané et prolongé sont résultées des conséquences industrielles d'une extrême gravité.

» Cette grève nous a été apportée du dehors, Le Creusot ayant été choisi comme champ de bataille ; tous nos établissements annexes y sont demeurés absolument étrangers, sans chômage et sans agitation, quoiqu'ils fussent soumis au même régime et aux mêmes salaires que l'établissement principal... »

Dans ces lignes, je retrouve tous les caractères de la grève dont je fus le témoin en 1899. J'ajoute même qu'au début de cette dernière grève quatre jours s'écoulèrent avant que les grévistes eussent formulé une seule revendication. Puis, ayant formé entre eux un syndicat, ils prétendirent l'imposer, comme l'intermédiaire obligatoire et normal entre la Direction des usines et les ouvriers. Je répondis que nous cherchions, de notre côté, un moyen pratique et plus efficace de résoudre le problème, avec le particulier souci de créer une institution propre à nos usines et par laquelle désormais la totalité de notre personnel ouvrier fût équitablement représentée.

C'est sur cette question que fut appelé à se prononcer le président du Conseil des ministres, Waldeck-Rousseau, qui, assisté de M. Alexandre Millerand, ministre du Commerce, avait bien voulu nous proposer son arbitrage pour mettre fin au conflit.

La sentence arbitrale est du 7 octobre 1899. Elle approuve la théorie et la méthode que nous avions conçues, je veux dire l'institution de rapports directs entre patron et ouvriers ; elle déclare, en outre, que l'entremise d'un syndicat ne saurait être imposée. Conformément à ces principes, l'arbitre décida que les délégués seraient nommés par atelier, à raison d'un délégué par corporation. Ces délégués devaient conférer tous les deux mois avec les représentants et au besoin avec la Direction des établissements.

Nous inaugurâmes immédiatement le système dans nos usines du Creusot d'abord, puis successivement dans nos autres établissements (1). Ainsi, depuis trente ans l'expérience dure, et avec une telle suite, un tel succès, qu'on trouvera peut-être quelque intérêt à en connaître le fonctionnement.

Caractères généraux de l'institution. [2]

Mode de représentation.

Les ouvriers de chaque atelier sont constitués en corporation ; chaque corporation élit, pour la représenter, un délégué et un délégué suppléant.

Sont électeurs tous les ouvriers et ouvrières

---

[1] Lecture faite le 8 novembre 1930 à l'Académie des ıces morales et politiques.

(1) Aujourd'hui, l'ensemble des établissements Schneider compte un effectif de 30 000 ouvriers, dont 12 000 au Creusot.

(2) Les sous-titres figurent dans le document.

(titulaires, auxiliaires et journaliers) de la corporation, à condition :

1° D'être Français ;

2° D'être âgés de plus de dix-huit ans ;

3° De n'avoir encouru aucune condamnation susceptible d'entraîner la perte des droits politiques ;

4° D'être inscrits sur la dernière feuille de paye.

Sont éligibles, à condition de savoir lire et écrire, les ouvriers et ouvrières âgés de vingt-cinq ans accomplis, se trouvant dans les conditions requises pour être électeurs et travaillant à l'usine, dans la même corporation, depuis un an au moins.

Le délégué représente sa corporation, mais il ne représente qu'elle. C'est le caractère original, spécifique, essentiel, de l'institution. Le délégué est un homme de confiance élu par ses camarades de travail. Les rapports quotidiens et la similitude de profession qui doivent exister entre le mandataire et les mandants sont à la base de notre organisation.

Aussi nos délégués sont-ils nombreux au Creusot. Pour un effectif d'environ 12 000 ouvriers, nous avons toujours eu de 164 à 250 délégués, soit environ un délégué pour 50 à 75 ouvriers. Cette proportion varie d'ailleurs suivant la nature des industries. Dans nos services de métallurgie, nous avons souvent un délégué pour 50 ouvriers, alors que, dans nos ateliers de constructions mécaniques, la proportion est d'un délégué pour 100 ouvriers. Ces différences s'expliquent par des raisons d'ordre technique. Dans cette répartition des délégués, nous avons dû tenir compte des conditions très variées du travail et du grand nombre de nos spécialités professionnelles : nous avons considéré qu'il est indispensable de confier le soin de présenter les réclamations aux seuls hommes qui sont capables de les connaître, de les comprendre, de les formuler avec toute leur complexité et d'en soutenir la discussion.

Différence entre cette institution et d'autres modes de représentation ouvrière.

Nous mettrons mieux en lumière les principes sur lesquels repose notre organisation des délégués ouvriers, en la comparant à d'autres méthodes ; nous n'entrerons pas ici dans un examen théorique et critique de ces méthodes ; nous nous bornerons à marquer les défauts ou les inconvénients que leur application pratique à toujours révélés et qui nous ont fait préférer celle que nous avons adoptée.

Le rôle d'intermédiaire entre les ouvriers et les patrons ne pourrait-il pas tout aussi bien être rempli par des associations syndicales ? Cette formule, en effet, a joué un rôle considérable dans l'histoire de l'industrie moderne.

Les syndicats ne groupent, en général, qu'une fraction des ouvriers de l'industrie et, dans une même usine, leur effectif subit des variations considérables suivant les circonstances. Il paraît difficile d'admettre qu'ils représentent effectivement *tout* le personnel d'une usine ou d'une industrie. En outre, leur méthode d'action, souvent simpliste, parfois brutale, ne les oriente pas davantage vers le rôle que jouent *nos* délégués ouvriers.

Un syndicat ne s'embarrasse guère des variétés qui existent entre les intérêts et les conditions de vie des diverses corporations. Il doit, pour sa propagande, négliger les nuances, présenter des revendications simples, sommaires. Il subit, t[...] souvent, l'influence d'une minorité active qui [...] se servir d'un malaise passager et utiliser des é[...] nements extérieurs à la vie de l'usine. Souv[...] même, il accueille parmi ses adhérents des [...] ments étrangers au personnel de l'usine et [...] montre ainsi plus sensible aux influences p[...] tiques ; il peut donc trouver, dans l'imprécision [...] dans le caractère chimérique de certaines [...] mandes, un moyen de surexciter dangereusem[...] les esprits.

Ajoutez que, parfois, des syndicats rivaux [...] partagent le personnel d'une usine. Alors l'es[...] de rivalité et d'hostilité rend plus danger[...] encore les défauts de cette méthode.

Dans un syndicat, les droits des indivi[...] cessent d'être protégés quand les éléments com[...] tifs dominent l'assemblée. Dans ce milieu où [...] réactions sentimentales sont nécessairement [...] vives, parfois soudaines, il est impossible d'[...] miner avec calme, en toute liberté d'esprit, [...] aspects compliqués d'un litige industriel.

Aussi doit-on souhaiter, pour la bonne mar[...] de l'entreprise, pour la régularité du travail, [...] organisation stable où le souci des intérêts p[...] fessionnels soit seul en jeu, où les questions s'[...] dient sans passion, où les influences politiq[...] ne puissent s'exercer. La stabilité est une des [...] gences les plus impérieuses de ces organis[...] infiniment délicats que sont nos grandes usi[...] modernes. C'est une des raisons pour lesque[...] il est difficile que les syndicats, mal adaptés à [...] vie industrielle, puissent y jouer un rôle u[...] dans les relations normales entre patrons [...] ouvriers.

On a également essayé ailleurs d'assurer [...] représentation des ouvriers auprès de la Direct[...] par la constitution de délégations générales p[...] l'ensemble d'une usine. Cette formule a été [...] tout pratiquée, depuis la guerre, dans les pays [...] l'Europe centrale. A la base, elle comporte l'é[...] tion des délégués par corporation et, dans ce s[...] elle assure une représentation exacte des inté[...] du personnel. Mais son fonctionnement vicie, [...] plus souvent, son principe. En effet, les délég[...] ne sont pas tous également compétents p[...] traiter les questions qui se présentent et qui i[...] ressent des professions différentes. Aussi [...] assemblée présente-t-elle bientôt les défauts [...] l'organisation syndicale. Les questions ne sont [...] examinées dans un esprit objectif et les discuss[...] ne tardent pas à s'égarer dans des généralités.

En raison de la multiplicité des questions [...] est difficile qu'une délégation d'usine puisse [...] vailler utilement et se livrer à des études préci[...] D'ailleurs, les délégués d'usine perdent bientôt [...] vue les intérêts véritables de la corporation [...] les a élus et ils se soucient davantage de l'opin[...] moyenne des autres délégués.

Le système du délégué de corporation, tel [...] nous le pratiquons, est fondé sur la compéte[...] des élus résultant de leur spécialisation, sur [...] permanence du mandat, sur la sincérité et [...] régularité du vote. Grâce au délégué de corp[...] tion, les rapports entre la Direction et le per[...] nel se maintiennent sur un terrain exclusiven[...] professionnel où les interlocuteurs apportent [...] compétence technique spécialisée, leurs habit[...] de précision, leur sens du concret.

Le maréchal Foch disait un jour : « Comma[...] n'est rien. Ce qu'il faut, c'est bien compre[...] ceux avec qui on a affaire et bien se faire c[...]

rendre d'eux. Se bien comprendre, c'est tout le ecret de la vie... »

Notre institution, très souple, s'adapte aisément ux conditions de travail des diverses corporaons. Elle n'a pas non plus d'ambitions exagéées et paraît correspondre au désir légitime de ouvrier de discuter les conditions de son travail quotidien. Elle est une véritable institution e collaboration, en ce sens que le chef d'industrie t le délégué sont animés d'un même désir d'amélorer l'exécution du travail, de diminuer la fatigue, e permettre à l'ouvrier d'élever autant que posible le niveau de sa vie matérielle et morale. Je ui reconnais, en outre, l'énorme avantage de ne as étouffer les efforts individuels sous une conrainte collective. Le respect de l'individualisme st, en effet, un de nos plus vifs soucis. Dans nos ndustries, l'ouvrier qualifié est instruit, désireux le se perfectionner, d'accéder à des emplois lui ermettant de faire mieux apprécier ses efforts. Cette légitime ambition trouve chez nous un terain très favorable : un grand nombre de nos ouvriers s'élève normalement à des emplois de maîtrise et même à des postes supérieurs.

Le même souci des droits individuels régit nos liverses institutions sociales. En développant dans ce sens nos œuvres scolaires et de formation proessionnelle, nous voulons donner à chacun le moyen de courir sa chance. De même encore nos stitutions d'assistance et de prévoyance tendent faciliter à chacun l'accès de la propriété, à proger sa santé, à développer en lui l'amour de la amille et le sentiment de la dignité personnelle.

J'ose dire que parmi tous les devoirs qui incombent à un chef d'industrie je n'en connais pas de plus attachant que celui de protéger l'ouvrier contre l'injustice et l'arbitraire, de faire naître, parmi les travailleurs, cette saine forme de l'esprit collectif que sont : l'attachement au métier, l'amour des traditions locales, la foi en l'avenir de l'œuvre commune. Mais il faut soustraire l'ouvrier à la tyrannie collective, à l'esprit grégaire, aux impulsions inconscientes. Nous avons fait confiance à l'individualisme; nous ne le regrettons pas.

Le mode d'élection est défini par un règlement simple et court qui s'inspire des principes admis par notre droit public pour toutes les élections.

Notre préoccupation, en le rédigeant, a été d'assurer la plus parfaite liberté et sincérité du vote (1).

---

(1) Les délégués sont élus au scrutin secret, pour un an. Chaque corporation comportant un délégué et un délégué suppléant, ce dernier est élu en même temps que le délégué titulaire.

Le renouvellement annuel a lieu dans les quinze jours qui précèdent l'expiration des pouvoirs des délégués en fonctions. L'élection est annoncée trois jours pleins à l'avance par avis affiché dans l'atelier et accompagné de la liste des électeurs et des éligibles. Il n'est pas fait de déclaration de candidature, mais au cours des trois jours qui précèdent les élections, il est d'usage que les ouvriers se concertent pour choisir leurs candidats.

Les élections sont soumises à la procédure prévue pour toutes les élections par notre droit public. Chaque bulletin comporte deux noms avec indication du délégué et du délégué suppléant. A défaut d'indication, le premier inscrit est considéré comme titulaire et le second comme suppléant.

Pour être élu au premier tour, le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits. Au deuxième tour de scrutin, la majorité relative est suffisante quel que soit le nombre des votants.

Fonctionnement des élections.

Depuis 1899, date de la création de cette institution, les élections ont fonctionné d'une façon régulière, dans le plus grand calme ; elles n'ont donné lieu à aucun incident ni apporté aucune perturbation à l'activité de l'usine.

Pendant la Grande Guerre, nous n'avons pu procéder à des élections générales ; mais, à partir de 1917, des élections partielles ont permis de remplacer les délégués disparus et aussi d'assurer la représentation des corporations que la création d'industries nouvelles et les groupements nécessités par les fabrications de guerre avaient fait naître.

Les ouvriers s'intéressent à ces élections. La proportion des votants au cours des dix dernières années a varié entre 70 et 80 pour 100 de l'effectif. Les chiffres les plus élevés ont été obtenus au cours des quatre dernières années.

Les délégués sont élus pour un an. Il a semblé d'une bonne méthode de ne pas donner au mandat une plus longue durée. En effet, les conditions du travail se modifient rapidement dans l'industrie ; les mutations sont fréquentes dans les divers ateliers. Il importe donc, si l'on veut qu'une harmonie parfaite existe entre le délégué et ses camarades, de permettre à l'opinion de se manifester assez fréquemment. L'expérience révèle que cette manière de faire est très favorable à la bonne marche de l'institution.

Les résultats statistiques montrent d'ailleurs que cette fréquence des élections n'entraîne pas un changement radical dans la personnalité des délégués. Au cours des dix dernières années, la proportion des délégués réélus a varié de 47 à 62 pour 100. Elle a été, en moyenne, dans cette période, sensiblement supérieure à 50 pour 100.

Il est intéressant d'observer comment se répartissent, du point de vue de l'âge et de l'ancienneté, les élus sur lesquels s'est porté le choix de leurs compagnons de travail. Cette constatation nous paraît très importante pour caractériser les fonctionnement de l'institution.

Il est très désirable, en effet, d'y voir participer un nombre appréciable de jeunes ouvriers qui développent ainsi leur expérience et préparent le renouvellement progressif et nécessaire des délégués. Il serait cependant regrettable que les élections eussent pour résultat d'exclure les hommes mûrs et expérimentés et de confier des fonctions aussi délicates à un trop grand nombre de jeunes ouvriers n'ayant pas une autorité suffisante et ne possédant pas toujours le sang-froid nécessaire pour examiner et discuter les réclamations qui leur sont présentées.

Les résultats donnés ici par les statistiques sont particulièrement encourageants. Au cours des dix dernières années, la répartition des délégués d'après l'âge a toujours été à peu près constante, et cette constance fait ressortir des chiffres de l'ordre suivant :

Délégués de	25 à 30 ans	7	pour 100
—	31 à 35 ans	12	—
—	36 à 40 ans	16	—
—	41 à 45 ans	25	—
—	46 à 50 ans	18	—
—	plus de 51 ans	22	—

Les mêmes constatations peuvent être faites en ce qui concerne l'ancienneté :

Délégués ayant moins de 5 ans d'ancienneté.			3 pour 100	
—	de 5 à 10 ans	—	18	—
—	11 à 15 ans	—	14	—
—	16 à 20 ans	—	20	—
—	21 à 25 ans	—	25	—
—	26 à 30 ans	—	8	—
—	plus de 31 ans	—	12	—

La constance de ces chiffres peut s'expliquer en partie par la remarquable stabilité de notre personnel. Un exemple récent donne d'une façon frappante l'impression de cette stabilité.

Il y a quelques mois, à l'occasion d'un heureux événement de famille, j'avais réuni autour de moi ceux de mes anciens collaborateurs retraités qui avaient accompli plus de trente années de services. Ils étaient 1 300, et ces 1 300 ne représentaient pas moins de 57 000 années de bons et loyaux services.

D'une façon générale, l'institution reflète bien les tendances diverses des esprits et nous avons pu constater que tous les délégués, quelles que soient leurs opinions politiques, exercent leur mandat avec le plus grand sérieux, avec une parfaite correction, et manifestent une entière confiance dans les résultats que doit donner le système.

Fonctionnement de l'institution.

Réception et présentation des réclamations.

Les délégués sont chargés d'examiner les réclamations formulées par les ouvriers de leur corporation, de les discuter avec eux et, lorsqu'elles leur paraissent fondées, de les soumettre aux chefs de service. Ces derniers les reçoivent au moins tous les deux mois.

Chaque délégué est entendu séparément. En effet, la compétence du délégué est limitée aux questions intéressant les ouvriers de sa corporation. Si l'on examinait simultanément les réclamations très diverses, très disparates, que les ouvriers de plusieurs corporations peuvent avoir à présenter, on fausserait tout le mécanisme, qui a éminemment pour but d'imprimer aux réclamations un caractère précis, positif et pratique, de maintenir ainsi la conversation sur un terrain essentiellement professionnel.

Le chef de service examine donc, avec le délégué, les questions qui lui sont soumises. Il en est pris note sur un cahier de procès-verbaux, et la réponse donnée à la demande figure en face. Si la question ne peut être immédiatement résolue, ou si le chef de service estime qu'elle excède sa compétence, elle est soumise à la Direction de l'usine, qui statue finalement. Au surplus, tous les procès-verbaux sont transmis au Directeur de l'usine, qui les annote : ainsi les ouvriers sont assurés que leurs réclamations sont examinées en haut lieu.

Ne peut-on craindre que certains délégués, pour démontrer leur utilité, ne fassent naître des réclamations ? C'est un danger que présentent, au moins à leur début, tous les systèmes de conciliation.

Nous nous sommes efforcés de parer à cette difficulté en spécialisant les délégués. Il ne faut pas perdre de vue que les conditions de travail sont extrêmement différentes suivant les ateliers, et que la mentalité varie parmi les ouvriers d'une profession à l'autre.

D'autre part, nous tenons à ce que l'ouvrier conserve, en dehors de l'intervention du délégué, le droit de présenter lui-même et directement ses réclamations à son chef. Pour le plein et harmonieux fonctionnement de l'institution, nous avons même posé la règle que, si la réclamation est d'ordre privé ou n'intéresse pas l'ensemble de la corporation, le délégué n'a pas à intervenir. Si on mêle les cas d'ordre privé aux questions d'ordre général, on risque d'égarer la discussion dans des détails infimes ; on perd de vue les principes supérieurs, qu'il faut avoir toujours présents à l'esprit lorsqu'on dirige une grande communauté ouvrière.

Le délégué perdrait aussi une grande partie de son autorité s'il lui fallait être l'avocat des réclamations individuelles. Il cesserait de représenter librement les intérêts généraux de sa corporation, et deviendrait en quelque sorte le mandataire de chacun des ouvriers, qui, dès lors, se croiraient fondés à lui imposer leur opinion. Les rapports entre le délégué et le chef de service perdraient leur caractère objectif. Le système électoral lui-même serait faussé, puisque le délégué serait tenté d'invoquer, auprès de chacun de ses mandants, les services particuliers qu'il lui aurait rendus.

Nature et statistique des réclamations.

Depuis 1900, les délégués ont été reçus régulièrement par les chefs de service. Il est intéressant d'analyser l'objet de leurs réclamations.

Ce sont les questions d'aménagement des ateliers qui se présentent le plus fréquemment. Elles constituent en moyenne 60 pour 100 des réclamations.

Les demandes relatives aux salaires représentent environ 25 pour 100 de l'ensemble. Elles sont surtout fréquentes dans les services métallurgiques, où les tarifs de salaires, très nombreux et complexes, sont fixés par équipe.

Les questions d'outillage et d'organisation du travail constituent les autres objets de réclamations.

Il est intéressant de constater que, peu de temps après l'organisation de l'institution, les réclamations portant sur des questions de discipline ont presque complètement disparu. Il ne faudrait pas croire que les délégués hésiteraient, si la nécessité s'en faisait sentir, à présenter des réclamations de cette nature. Cette situation particulière résulte des conditions dans lesquelles sont réglées, dans nos usines du Creusot, les questions de discipline : aucune sanction n'est prise définitivement par l'agent de maîtrise qui est le chef immédiat de l'ouvrier. Les propositions de sanctions sont obligatoirement portées devant le chef de service et même, lorsque la sanction est grave, devant le directeur de l'usine. L'ouvrier qui a commis une faute a donc la garantie que son cas sera examiné d'une façon impartiale. D'ailleurs, il est toujours entendu s'il le demande, et souvent même d'office, par ceux de ses chefs qui, au deuxième ou au troisième degré, sont appelés à intervenir.

Si l'on examine la suite donnée aux réclamations présentées par les délégués d'ateliers, on observe que le nombre de celles qui reçoivent une suite favorable oscille, suivant les années, entre la moitié et les deux tiers. Les réclamations présentées par les délégués ont toujours eu un caractère précis et ont été, pour la plupart, raisonnables. Elles ont, en tout cas, toujours supporté l'examen ou la discussion. C'est ce qui explique que la majeure partie ait été retenue. Ces résultats sont

à l'honneur des délégués d'ateliers et de leurs mandants aussi bien que les chefs de service et des directeurs d'usine.

Autre aspect du rôle des délégués.

On se ferait une idée trop étroite du rôle qui appartient au délégué si l'on considérait que toute son activité doit se borner à examiner et à transmettre les réclamations de ses camarades. Une autre mission lui est confiée : il est leur interprète naturel auprès de leurs chefs communs, et réciproquement ; c'est ainsi que maintes fois la Direction de l'usine recourt à lui pour entretenir les ouvriers de telle ou telle question générale. C'est encore ainsi que, pendant la guerre, diverses conférences ont été faites, dans les services, aux délégués, pour leur exposer les mesures de surveillance que le personnel devait prendre en vue de signaler les tentatives d'espionnage et les actes malveillants.

Au moment de la mise en vigueur de la loi sur la journée de huit heures, de nombreuses questions d'application ont été traitées, dans chaque service, avec les délégués.

Une des questions les plus importantes qui fait, depuis plusieurs années, l'objet de conversations entre les chefs de service et les délégués intéressés, est celle qui concerne la prévention des accidents du travail. Nous avons organisé, dans nos usines du Creusot, un service de sécurité. Il importe que le personnel, particulièrement intéressé à prévenir les accidents, apporte son concours en cette matière. Nous avons pu constater ici, une fois de plus, qu'il est avantageux de limiter la compétence du délégué aux questions intéressant sa corporation. Les mesures à prendre pour éviter les accidents sont, en effet, très variées et diffèrent sensiblement d'un atelier à l'autre, d'une corporation à l'autre.

C'est également par l'entremise des délégués d'atelier que sont portées à la connaissance des ouvriers les questions intéressant le fonctionnement de nos œuvres sociales. A titre d'exemple, nous signalerons que nos délégués ont été tenus au courant de toutes les mesures envisagées pour assurer l'application de la loi sur les assurances sociales. Ils ont pu ainsi répondre aux nombreuses questions qui leur étaient posées par leurs compagnons de travail et leur montrer le rôle que devaient jouer les institutions mutualistes, extrêmement florissantes aux usines du Creusot.

Il convient d'insister sur ce rôle des délégués, car on peut prévoir — et c'est là notre désir — qu'une collaboration de plus en plus étroite s'établira sur les questions de leur compétence entre eux et leurs chefs de service. Les réceptions des délégués, que nous n'hésiterons pas à rendre plus fréquentes s'il est nécessaire, tendent à devenir des conversations sur les questions intéressant chaque corporation, et les réclamations ne seront plus, ainsi que nous l'avons déjà constaté dans de nombreux services, qu'un aspect un peu secondaire de l'activité des délégués.

Questions qui se traitent en dehors de l'intervention normale des délégués.

On commet une grave erreur lorsque, sur la foi de théories bien sommaires, on ne voit dans l'ouvrier qu'un rouage inconscient d'une grande machine bien réglée. Nos industries métallurgiques et mécaniques font, au contraire, sans cesse appel aux qualités d'initiative et à la valeur technique du personnel ouvrier. Si tous les efforts de l'industrie tendent vers une organisation aussi parfaite que possible, où le rôle et la place de chacun sont soigneusement déterminés, le succès de cette organisation dépend pour beaucoup des initiatives individuelles.

Il existe même, dans nos usines, certaines organisations qui donnent à cette collaboration un caractère permanent. Tel est le service qui a pour but d'étudier tous les progrès susceptibles d'être apportés à l'exécution du travail. Ce service a donné des résultats très appréciables, en faisant constamment appel à la collaboration des cadres et de tous les ouvriers intéressés. Tels sont encore, dans les services de constructions mécaniques, les bureaux de préparation du travail qui recherchent, en collaboration avec le personnel de maîtrise et les ouvriers intéressés, les meilleures conditions techniques du travail et qui déterminent les temps d'exécution.

Cette collaboration constante de tout le personnel à une œuvre qui revêt un caractère objectif a diminué les causes de conflit, a développé l'intérêt que l'ouvrier prend à son labeur et l'esprit de confiance indispensable au succès de l'entreprise.

Comment se traitent les questions intéressant l'ensemble de l'usine.

On ne manquera pas de faire une objection à notre organisation. Les délégués, dira-t-on, permettent de régler à l'amiable tous les petits différends locaux qui se produisent dans les ateliers et les corporations. Mais comment cette institution peut-elle être mise en mouvement lorsqu'il surgit une difficulté qui intéresse l'ensemble de l'usine, une demande générale d'augmentation des salaires, par exemple ?

Les conversations avec les délégués, en permettant de mettre fin à beauoup de petits malentendus, empêchent les différends de prendre de l'ampleur et de s'envenimer. Elles fournissent aussi à la Direction le moyen de connaître les tendances et les désirs du personnel. Depuis trente années que fonctionnent nos délégués d'atelier, nous n'avons vu éclater dans nos usines du Creusot aucun conflit collectif. Nous avons pu, au cours des dix dernières années, procéder à dix revisions générales de nos salaires, sans incident, et en nous tenant, au cours de ces délicates opérations, en contact avec nos délégués.

Nous ne nous flattons pas toutefois que la présence de délégués fasse disparaître toute possibilité de conflit. C'est déjà beaucoup d'en éliminer un grand nombre. Une population ouvrière sensible est toujours, dans une certaine mesure, à la merci d'agitateurs, et trop souvent les conflits du travail ont des causes extérieures à l'usine.

Mais l'existence d'un organisme approprié de conciliaton maintient dans l'usine des relations normales. Elle permet de prévoir et de prévenir ; elle empêche les désaccords et malentendus de se présenter sous une forme brutale et absolue : elle fait disparaître « l'esprit de guerre » dans les rapports entre patron et ouvriers. C'est dans ce sens qu'elle tend à atténuer et à rendre plus rares les conflits du travail (1).

(1) Il est intéressant de signaler que, pendant la guerre, les ministres de l'Armement, soucieux de régulariser dans les usines les relations entre patrons et ouvriers et d'éviter

N'oublions pas qu'une usine est une œuvre organique longue à constituer, qu'elle exige une ferme volonté de justice dans les cadres, le maintien de la confiance dans tous les esprits. C'est par la continuité d'une politique industrielle et sociale que ces buts sont atteints. Une institution de conciliation qui se développe dans un tel milieu n'est pas une création artificielle.

Influence de l'institution des délégués.

Cette institution exerce, à son tour, une influence très grande sur l'esprit de tout le personnel d'une usine.

Parmi les ouvriers, elle développe l'habitude de présenter les demandes avec calme et précision, d'étudier les questions, de voir en face les difficultés. Elle renforce le sentiment de la dignité personnelle ; elle donne à l'ouvrier plus d'indépendance et d'assurance. Aux cadres elle inspire le souci d'apporter dans leurs actes quotidiens plus de justice, d'introduire dans leurs rapports avec leurs subordonnés un large esprit de collaboration et de bienveillance, de tenir compte de leurs aspirations.

Toutefois, ces résultats ne se réalisent pas spontanément par une sorte de miracle des bonnes volontés. Il faut vouloir faire vivre l'œuvre qu'on a créée : les institutions humaines tombent moins souvent sous les coups de ceux qui les attaquent que par la faute de ceux qui avaient mission de les défendre et intérêt à les maintenir.

Que de telles expériences soient difficiles, parfois même décevantes, comme tout ce qui est vivant, comme tout ce qui doit compter avec le temps, c'est indéniable. Mais lorsqu'elles apportent comme celle-ci, et pendant une période aussi troublée, une paix sociale de plus de trente années, on a, me semble-t-il, le droit d'édifier sur elle une grande espérance.

Trente années de pratique dans nos usines démontrent que cette institution a singulièrement favorisé les rapports de la Direction et du personnel ouvrier.

D'abord, l'institution était bien appropriée au milieu spécial dans lequel elle a été introduite. Notre main-d'œuvre est stable ; nos ouvriers sont, pour la plupart, des professionnels instruits qui aiment leur métier, s'intéressent à la vie de leur atelier et ont le goût de la précision dans la discussion. L'unité de recrutement réalisée par une organisation scolaire qui ne fait place qu'au mérite a maintenu entre le plus grand nombre de mes collaborateurs une communauté d'origine très propice au développement d'un organe de conciliation.

Puis, elle était conçue dans un esprit très large qui lui a permis de s'adapter à la mentalité particulière de chacune des professions comme à l'évolution des industries et du milieu social. Le règlement est simple et bref. Nous n'avons pas voulu nous égarer dans les prévisions ; nous nous en sommes remis à l'expérience. Mais cette expérience, nous l'avons voulue loyale. Tous nos efforts ont eu pour objet d'inspirer confiance aux ouvriers. Cette tâche ne fut pas toujours facile. Nous avons parfois rencontré l'indifférence des ouvriers ; nous avons dû aussi secouer l'inertie ou le scepticisme de nos cadres. A tous nous avons essayé d'inspirer la foi qui nous anime.

Personnellement, je me suis imposé le devoir de lire fréquemment les procès-verbaux, les annotations des chefs de service et des directeurs d'usine. Ainsi j'ai pu mieux comprendre les désirs, parfois mal exprimés, de mes collaborateurs et souvent y donner satisfaction. Je les ai mieux associés et je me suis mieux associé moi-même à la vie collective.

C'est là une œuvre de persévérance et de volonté qui doit être poursuivie méthodiquement.

Dans l'ensemble de nos œuvres sociales, l'institution des délégués d'atelier a été une réalisation intéressante qui nous a procuré les plus utiles enseignements. Peut-être en contient-elle un pour ceux qui ont tendance à demander aux lois plus qu'elles ne peuvent donner et qui en énervent l'application par la multiplicité, par la complexité des précisions de détail. Nous souhaitons que ces constructeurs dans l'absolu s'inspirent de l'exemple de Waldeck-Rousseau. Lorsque ce grand juriste consacra, dans son arbitrage de 1899, le principe de l'institution des délégués d'atelier dont nous avions étudié la création, il se borna, en quelques phrases brèves dont j'admire la frappe incisive et lapidaire, à fixer les caractères essentiels du système, définition que devaient reprendre, presque mot pour mot à dix-huit ans d'intervalle, pendant la guerre, les ministres de l'Armement.

Puis, les principes posés, il fit confiance à l'initiative privée. Car il était de ceux qui croient à l'action personnelle. Il estimait, à l'encontre de certaines écoles, qu'initiative privée n'est pas nécessairement synonyme de désordre et d'arbitraire, mais signifie connaissance et compréhension sympathiques des hommes et des milieux, sentiment des responsabilités, soumission et adaptation aux nécessités complexes et toujours variables de la vie.

En terminant, me sera-t-il permis de souhaiter que de telles considérations soient quelquefois présentes à l'esprit du législateur lorsqu'il aborde la matière si délicate des questions sociales ?

---

des incidents qui auraient été gravement préjudiciables à l'intérêt supérieur de la défense nationale, ont eu recours à l'institution des délégués d'atelier qu'ils se sont efforcés de généraliser dans les usines de guerre. Les instructions qu'ils ont rédigées à ce sujet témoignent qu'ils se sont étroitement inspirés de la méthode suivie dans nos usines et des résultats de notre expérience.

II -- La Surintendante d'usine au service de la famille [1]

De la *Correspondance de l'Ecole Normale Sociale* (sept.-oct. 1930) :

I

Pourquoi servir la famille ? [2]

La Surintendante d'usine a un rôle éminemment social. Elle est, par définition, vouée à une triple tâche : elle pacifie, elle restaure, elle construit.

Elle pacifie parce qu'elle consacre ses soins à combattre la discorde latente, l'hostilité sournoise

(1) Extraits de la thèse présentée à l'Ecole Normale Sociale, le 2 mai 1930, par Mlle M. Baudry.
(2) Les sous-titres figurent dans la *Correspondance*.

et presque inconsciente entre le patron et l'ouvrier; parce qu'elle prévient les causes de mécontentements, de conflits ou de haines en améliorant les conditions matérielles et morales du travail.

Elle restaure et elle construit parce que son aide et son appui vont à tout ce qui souffre et à tout ce qui lutte pour une bonne cause ; parce que son rôle lui permet et lui suggère bien des initiatives ; parce que, surtout, dans une atmosphère de paix et de justice, l'ordre social s'épanouit harmonieusement, tel l'arbre que rien n'entrave et que baignent l'air vivifiant et le soleil régénérateur.

Or, l'ordre social ne peut exister s'il n'a pour base l'ordre dans la famille, « la première des sociétés humaines, en date et en noblesse ». Le corps social est formé par la reproduction d'une cellule primitive : la famille. Les cellules se groupent selon leurs fonctions, mais toutes concourent au bon équilibre, à la santé du corps tout entier : la vitalité de l'un dépend de la vitalité des autres.

Toute société forte fut soutenue par une normale constitution des familles. Au moyen âge, la vie familiale, admirable réussite, fusionne presque avec la profession.

Les fortes individualités, lorsqu'elles sont particulièrement bien équilibrées et bienfaisantes, se forgent le plus souvent dans une famille saine et vigoureuse. Une Jeanne d'Arc, un saint Vincent de Paul, un abbé Fouque y ont puisé ces belles vertus, trésor longuement amassé par des générations successives qui, s'épanouissant soudain, rejaillissent en bienfaits et en prestige sur la race entière dont elles sont issues.

La société a donc tout à gagner en prenant pour base et pour but principal la famille. Le chef d'entreprise lui, par conscience et par intérêt, doit agir de même. A notre époque où le capital et le travail se trouvent entre des mains différentes, sans vouloir nier ce que le second doit au premier, il faut dire que le chef d'entreprise — à l'inverse de l'antique artisan — doit sa réussite au moins autant à la société qu'à lui-même. C'est elle qui fournit à son intelligence, à son savoir-faire, les moyens de donner leur pleine mesure, et parmi ces moyens la main-d'œuvre n'est pas le moins important, ni, parmi ses soucis, le plus négligeable.

Or, cette main-d'œuvre, la considérera-t-il telle qu'il l'embauche : en individus isolés ? Non. Il sait que si la société les lui fournit, elle les doit elle-même à la famille.

De plus, le patron averti sait que la main-d'œuvre, il la lui faut abondante sans doute, mais surtout stable, experte, consciencieuse. Où trouvera-t-on mieux que dans la famille la stabilité, l'émulation qui créent et favorisent tout au moins la compétence professionnelle ? Et la conscience ? l'honnêteté ? N'est-ce pas là des qualités innées, héréditaires, qui se développent ou s'atrophient presque exclusivement dans l'ambiance des traditions familiales ?

Quant à l'ouvrier, moins pour lui que pour tout autre, il n'y a de salut que dans la famille. Attelé à sa tâche quotidienne, dont la monotonie tend, de plus en plus chaque jour, à l'assimiler en quelque sorte à la machine conquérante qui est sa compagne de travail, il cherchera à s'évader de cette emprise bien souvent en suivant « les hommes pervers » (1) dont les « discours artificieux lui suggèrent des espérances exagérées qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets » ; ou bien, ne réagissant plus (1), il s'abandonnera à l'alcoolisme ou autres vices dégradants. La famille, selon les belles traditions françaises et chrétiennes, seule l'encadre assez pour le maintenir et lui donner sa part de joie. Elle est la nécessaire génératrice de force et de vertus. Sa vitalité importe donc à la société, au patron, à l'ouvrier.

La Surintendante ne saurait s'en désintéresser. Mais c'est trop peu dire. Ayant en mains de puissants moyens d'action, placée à un poste de confiance et d'initiative, ce serait une sorte de désertion pour elle que de ne pas s'employer à cette tâche de toute son âme..

On gagne toujours à unifier son action vers un but déterminé, à substituer aux idées généreuses, mais vagues, « l'Idée » unique, longuement mûrie, d'où « l'action sort comme la plante de la graine ». Avoir devant soi un idéal précis, ce n'est pas rétrécir, mais fixer le champ de son activité, diriger celle-ci, la vivifier et y puiser en même temps la force pour remplir toutes ses obligations. C'est encore lutter contre l'emprise absorbante de tout le côté matériel de ces obligations, rouages dont le bon fonctionnement est passionnant, mais qui, insensiblement, s'ils ne sont pas vivifiés par « l'Idée », deviennent comme une machine, merveille de mouvement et de précision..., mais dont le possesseur ne saurait trop pour quel usage il l'a construite.

II

Déficiences de la famille ouvrière.

Sans doute, il existe dans le milieu ouvrier de belles et saines familles ; sans doute, on travaille à en augmenter le nombre par de multiples initiatives. Mais la Surintendante veut guérir et bâtir, il faut donc qu'elle voie où est le mal et quelles sont les ruines, afin d'y mieux appliquer les remèdes efficaces. Les déficiences sont à la fois morales et matérielles.

MORALES

Le divorce, fruit des doctrines individualistes qui réclament pour chacun la liberté complète, sans les « entraves » de la morale ou de la justice, a sapé dans sa base la famille française. Que devient une famille lorsque le père et la mère considèrent le mariage non comme l'acceptation d'une tâche à remplir en collaboration, jusqu'au bout, coûte que coûte, mais comme un contrat que les parties peuvent rompre selon leur bon plaisir ? Il est évident que cette perspective seule engendre, dès le début, la renonciation à des devoirs dont il est si facile de se libérer. Pourquoi supporter mutuellement ses défauts et pourquoi réprimer soi-même les siens ? Pourquoi s'embarrasser d'enfants qui formeront malgré tout un lien ? Et puis, après tout, s'ils sont là et que le désaccord arrive, si l'on croit voir le bonheur ailleurs, tant pis ! On se les disputera, ces petits êtres, comme on se dispute âprement la part de chacun en meubles ou en titres de rentes ! Qu'importe s'ils souffrent dans leur cœur, dans leur conscience, dans leur foi en la vie !

L'exemple est parti des classes aisées pour atteindre les classes populaires d'une façon tout aussi navrante. Ne s'embarrassant pas de façades hypocrites, leur logique simpliste dépasse l'étape

(1) Encyclique *Rerum Novarum*.

(1) Encyclique *Rerum Novarum*.

légale, malaisée, coûteuse. Celui qui en a assez de la vie conjugale quitte le foyer un jour et s'en va fonder un autre foyer (si toutefois cela peut s'appeler un foyer !). Celui qui reste se tait, essaye parfois courageusement — si c'est la mère surtout — de mener seul sa barque, même avec plusieurs petites bouches à nourrir; plus souvent, ne suffisant pas à sa tâche, accepte le compagnon qui se présente comme un soutien.

Les jeunes vont même plus loin. Il arrive qu'ils ignorent, pour ainsi dire, l'existence du mariage — même civil — et trouvent tout naturel de se « mettre en ménage », comme ils disent eux-mêmes, sans l'ombre de cynisme, mais le plus simplement du monde !

Et il y a là quelque chose de si affreux, de si achevé dans la misère morale, qu'il semble que le désespoir doive surgir devant la constatation de telles ruines, comme l'effroi devrait saisir ceux qui, pour une grande ou une petite part, les ont provoquées.

Une autre cause de désagrégation de la famille est l'absence ou la rareté des enfants, venue des doctrines matérialistes, des conditions économiques défectueuses. La famille n'existe pas sans les enfants : le mariage qui naît d'un attrait et de convenances réciproques a pour but, avec le soutien mutuel des époux, la procréation, puis l'éducation des enfants. Lien et but des parents, les enfants sont l'écran qui empêche les époux de trop s'observer et de s'exaspérer de leurs défauts mutuels ; ils les unissent dans l'effort commun. Leur nombre, en croissant, apporte une dignité nouvelle et forme un rempart de plus en plus puissant, à la fois pour la famille et pour chacun de ses membres.

Le manque d'autorité, l'affaiblissement du sens des responsabilités achèvent le cycle des déficiences morales. On pense avoir tout fait pour les enfants en leur donnant la liberté de tout faire. Liberté dont on ne tient plus compte — par une étrange inconséquence — quand il s'agit de leur orientation professionnelle. On va au plus proche, au mieux rémunéré, sans s'inquiéter du goût et des aptitudes de l'enfant. De cette incapacité et de cette inadaptation naissent, pour les enfants comme pour les parents, dans leur vie de travail comme dans leur vie familiale, instabilité, malaise, mécontentement.

MATÉRIELLES

Après ces tristes constatations, supposons un instant que, par un revirement subit et total, chaque famille soit devenue la famille idéale; le maintien de ce niveau dépendrait de bien des causes, mais le seul fait de replacer la famille dans les mêmes conditions matérielles suffirait à faire redescendre graduellement ce niveau vers ce qu'il était d'abord.

On qualifie d'héroïsme tout acte de vertu qui s'élève au-dessus des contingences extérieures ; c'est reconnaître que l'exemple en est assez rare et la pratique habituelle impossible à la masse. Avoir « tenu » pendant quatre ans et demi de guerre de tranchées restera un sujet d'admiration pour les siècles futurs, mais encore cela s'expliquait-il, en quelque sorte, par un enthousiasme chaque jour renouvelé par un but que l'on croyait toujours proche. Mais pour pratiquer à toute heure un devoir obscur et persévérant, pour le distinguer même clairement, il faut une certaine liberté d'esprit, une certaine aisance des mouvements ; un « minimum de bien-être », en un mot, est nécessaire à la pratique de la vertu.

Ce minimum de bien-être, la famille idéale ne le posséderait pas à notre époque.

Pour l'ouvrier de l'industrie le salaire est, de nos jours, généralement vital. S'il se marie, s'il a un enfant, ce salaire suffit à faire vivre la petite famille. Une bonne ménagère saura réaliser bien des économies qui n'étaient pas possibles au célibataire, et un deuxième enfant pourra prendre sa place au foyer.

Au delà de deux enfants, si le père est, par exemple, ouvrier spécialisé et la mère très économe, la tâche est encore possible, mais elle devient bien pénible. Voici ce que dit Michelin à cet égard :

« Marié, sans enfant, cela va bien.
Avec un enfant, cela va toujours.
Avec deux enfants, cela va encore.
Avec trois enfants, c'est dur.
Avec quatre enfants, cela ne va plus.
Avec cinq enfants, c'est la misère. » (1)

Alors le foyer ne se peuple pas, ou, lassé, le père déserte. Ceux qui tiennent peinent durement.

Un effort intelligent et équitable, dû à l'initiative patronale et syndicale chrétienne, a été fait pour remédier à l'insuffisance de ces ressources : nous voulons parler des allocations familiales. La charge est lourde parfois, et leur usage, qui se généralise cependant, est encore déficient sur un point. Le taux de ces allocations n'est pas, en bien des cas, assez élevé : 30, 50, 60 francs par mois, pour un enfant, constituent une aide pécuniaire trop faible ; et cependant il est encore rare de la voir s'élever au-dessus de ce niveau, insuffisant pour être vraiment efficace.

La crise du logement est à l'ordre du jour: Hélas, combien d'enfants d'ouvriers connaissent « la maison ». La maison ? Ce logement trop étroit, ce taudis sans air ni lumière, cette baraque où l'on gèle l'hiver, où l'on grille l'été ? La maison ? Ce meublé infect et coûteux, où l'on s'entasse pour manger et dormir, mais d'où l'on s'enfuit aussitôt et bien vite, parce que l'on s'y sent étranger et malheureux ?

Il faut pénétrer dans ces logis sordides pour comprendre combien l'alcoolisme, la tuberculose, l'immoralité y peuvent faire de ravages.

Le travail de la femme au dehors aggrave encore la situation. Nécessité ou attrait du salaire et de l'indépendance, industrialisation des produits jadis faits au foyer, et appel de la main-d'œuvre par les usines, ces causes diverses ont créé le fait réel, envahissant. Même réglé, protégé, le travail en usine reste moins adapté à la femme ; moralement, il la met en danger. Pour la femme mariée, outre les dangers personnels, il apporte un péril pour l'enfant, un autre plus certain pour le foyer. La femme se dégoûte de ses devoirs familiaux, l'homme déserte le foyer. Les enfants s'élèvent dans la rue. On a constaté que parmi les enfants dont la mère ne peut pas, ou guère, s'occuper, la proportion des coupables est de 89 pour 100.

Inutile d'insister sur les conséquences de semblables désordres. La Surintendante pourra-t-elle y porter quelque remède ?

III

Comment servir la famille.

Ce sont bien des remèdes, en effet, que la Surintendante doit chercher à apporter à tous ces désordres ; elle se gardera, autant que possible, des

(1) Ce passage doit s'entendre dans le sens qu'il avait à la date où la thèse a été soutenue. Actuellement, les assurances sociales, entrant en application, vont apporter un allégement notable et plein d'heureuses répercussions, sur le budget familial ouvrier. (Note de la *Correspondance de l'Ecole Normale Sociale*.)

lliatifs. Ils ne peuvent faire œuvre durable, ils ndent même le mal plus grand en donnant à ses uses des conditions favorables d'enracinement et développement.

MATÉRIELLEMENT

La Surintendante peut travailler à l'extension des locations familiales, avec primes de naissance et 'allaitement et, selon le vœu de l'Union sociale itholique, une majoration si la mère reste au ›yer.

La maison est la grande auxiliaire de la Surintndante, et une de ses constantes préoccupations :ra de voir toutes les familles de l'usine dans un ›gement suffisamment vaste, sain et gai.

Beaucoup d'établissements construisent pour leur ersonnel des logements répondant à ces conditions : loués à des prix relativement minimes. Pour attribution à en faire, il convient d'établir certaines règles, si l'on veut travailler vraiment à la estauration de la famille.

On n'admettra dans ces maisons que des familles ormalement constituées. L'établissement se réservera le droit de reprendre le logis loué. Une Surintndante, en fonction depuis plusieurs années, très imée et respectée du personnel, a établi ces règles évères et nous disait avoir usé de ce droit pour mpêcher un ouvrier logé par l'usine, père de trois nfants et veuf depuis peu, de se « mettre en iénage ».

Une gradation juste serait ensuite celle qui cominerait les qualités professionnelles et l'ancienneté ans la maison avec le nombre d'enfants. Sans iouvoir toujours établir des règles strictes, il faudra arder, dans tous les cas, le souci de la plus grande mpartialité et de la justice, auxquelles la classe aborieuse est si sensible et qui constituent une base ndispensable à tout labeur social.

Une réglementation sévère, avec contrôle — pas oujours facile et délicat à exercer — sera adoptée fin que rien de laid ou de malpropre ne vienne ltérer ce cadre, qu'il faut gai et harmonieux. On , vu des familles, sortant d'un taudis, transformer ›ar habitude, incurie ou manque de savoir-faire, le lus coquet logis en un nouveau taudis. La Surinendante doit s'attendre sur ce point à bien des léceptions, d'autant plus que le contrôle ne peut guère se faire d'un façon stricte que pour ce qui egarde l'extérieur.

Dans les petites villes ou à la campagne, il se peut que les maisons soient saines et assez vastes, nais il est bien rare cependant que la propreté, 'hygiène et un certain confort y existent. A ceux qui voudraient améliorer leurs logements, quelques facilités sous forme d'achats en commun de matériel ou des produits nécessaires, par exemple, constitueraient un encouragement.

L'idéal, enfin, serait que chaque famille fût vraiment chez elle en devenant propriétaire de sa maison. Il y aurait là un élément de stabilité et de sécurité pour la famille, de paix et d'ordre pour la société comme pour la profession.

Pour cela faire connaître et apprécier les avantages de la loi Loucheur, en faciliter l'emploi, soit pour les démarches à faire, soit par un encouragement sous forme d'une part de l'apport nécessaire.

La Surintendante enfin s'appliquera toujours à pallier les inconvénients du travail de la femme à l'usine. En attendant le temps plus où moins lointain où la femme pourra reprendre sa place au foyer, c'est ici le cas où un palliatif seul est possible en ce qui concerne tout au moins la jeune fille, ou la femme qui n'est pas mère, car, pour celle-ci, sa place ne peut être ailleurs qu'au foyer.

A chaque Surintendante donc d'adapter à l'usine les meilleures conditions possibles de travail, d'appliquer les lois protectrices, en songeant qu'elle travaille ainsi non seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir de la famille et de la race.

Deux points cependant sont essentiels. Ce sont d'abord des ateliers clairs et aérés, méticuleusement propres et hygiéniques; plus encore, un cadre ordonné, agréable et gai, qui agit favorablement sur le tempérament même le moins impressionnable.

C'est ensuite, par la sélection professionnelle — ce qui doit vouloir dire plutôt adaptation qu'élimination, — placer chaque femme à la tâche qui convient le mieux à ses aptitudes physiques, morales et professionnelles. Le service des mutations permettra les rectifications nécessaires. La Surintendante collaborera pour cela avec le laboratoire de psychotechnie, s'il existe, avec les chefs d'équipes, ou contremaîtres, avec les intéressées elles-mêmes, avec le service médical, enfin, qui dépistera la maladie, la fatigue professionnelle, et souvent les causes qui les ont produites.

MORALEMENT

Des conditions matérielles satisfaisantes sont une première étape dans l'œuvre de la Surintendante. Elles posent une base de justice qui est primordiale, elles suppriment la cause des désordres et permettent ainsi une plus grande portée et une plus grande efficacité à l'action moralisatrice.

Et tout d'abord, cette action s'exercera au lieu même du travail où naissent tant de causes de désagrégation familiale. On tâchera d'avoir des contremaîtres et chefs d'équipes femmes, auprès des femmes. S'il faut faire appel à des hommes pour ce poste, on les choisira du moins d'une moralité éprouvée.

S'il y a un restaurant, la Surintendante doit promouvoir la bonne tenue par sa présence ou celle de ses aides. Une salle séparée recevra les femmes ou jeunes filles, une autre, les hommes ou les ménages.

Elle essayera de former la femme à la bonne tenue de sa maison, en assurant aux locaux où elle travaille ou mange propreté, lumière, commodité, voire un certain souci de l'agréable. Par des cours d'enseignement familial et ménager, donnés par des compétences, rendus attrayants par de petits avantages, elle formera directement la jeune fille à sa tâche future.

Elle étudiera et résoudra de son mieux la question des loisirs ouvriers : cours, cercles, bibliothèques, jardins ouvriers, etc., peuvent, ici ou là, rendre les plus grands services familiaux.

Surtout la Surintendante agira par son influence personnelle. Elle doit être un peu « de la famille » pour chacun, et ce ne doit pas être là une tactique, mais une sympathie véritable qui cherche à comprendre, à concilier, à rendre service de la meilleure manière, qui n'est pas toujours celle que désirent les intéressés.

Elle doit non pas attirer la confiance — ce qui semble un piège — mais la mériter, et c'est une nuance que sentent si bien les milieux populaires ! Grandes et petites occasions, elle sait les saisir toutes, si elle est guidée par le souci constant de restaurer et de protéger la famille.

CONCLUSION

Formation sociale catholique de la Surintendante.

Magnifique mais redoutable est la tâche de la Surintendante, et il semble qu'elle ne doive l'aborder qu'en tremblant. Elle le fera plutôt en pleine conscience de ses responsabilités et avec une sérieuse préparation.

Pour cela une certaine maturité de l'esprit, qui s'allie rarement à une grande jeunesse, mais que renforcent l'étude et la réflexion, est nécessaire. Elle y joindra une volonté ferme de « servir », des capacités physiques et morales de dévouement, une intelligence et un jugement bien équilibrés, une autorité ferme et souple à la fois.

Les qualités sont nombreuses qui feraient la Surintendante idéale ! Et cependant, les posséderait-elle toutes dans leur perfection qu'il lui manquerait encore quelque chose : une bonne formation.

On n'improvise rien ici-bas. Il y a une manière de tenir l'outil, l'archet, le bistouri ou la plume, qui est la bonne manière, et l'ouvrier comme l'intellectuel, l'artiste comme le chirurgien, se ressentent toute leur vie des premières leçons qui ont guidé leurs débuts. Si cet apprentissage est mauvais, une sorte de maladresse résistera toujours aux plus belles aptitudes personnelles. Mais on comprend, toutefois, que les conséquences en sont plus ou moins grandes, suivant qu'elles atteignent l'intéressé seul ou d'autres avec lui, et une gradation est à établir ici entre l'artiste, l'ouvrier, le chirurgien et l'intellectuel.

Pour la Surintendante, l'importance de sa préparation est capitale : elle travaille à la fois pour les âmes et pour les corps, et son œuvre atteint l'individu, la famille, la profession, la société tout entière.

Comme à tout bon ouvrier, il lui faut un outil et une méthode, en d'autres termes, une double préparation : technique et sociale.

Si étrange que cela puisse paraître, il semble que l'on est tenté parfois de donner à l'outil une prépondérance sur la méthode ; je veux dire par là qu'une formation technique très poussée peut ne pas s'accompagner, comme elle le devrait, d'une formation sociale approfondie.

FORMATION TECHNIQUE

La formation technique est nécessaire. Plus la compétence est grande, plus les services rendus seront utiles et l'autorité de la Surintendante, qui doit être non pas imposée mais en imposer par elle-même, s'en trouvera très fortifiée.

Les connaissances doivent être variées : science économique et droit commercial l'initient aux grandes questions qui ne peuvent la laisser indifférente, puisqu'elle vit dans le monde du travail.

Législation du travail et institutions sociales lui enseignent les obligations que la loi impose, comme les avantages qu'elle accorde. Le droit civil lui permet de donner des conseils ou des renseignements utiles aux familles.

Elle acquerra encore une grande compétence par la pratique sociale complétée de stages dans divers services sociaux qu'elle peut être appelée à diriger ou à établir elle-même plus tard : stage près d'une Surintendante en fonction qui lui fera voir successivement tous les rouages de son service et leur bon fonctionnement : dispensaire, crèche et garderie ; service des allocations et secours mutuels ; restaurant et salle de repos ; service d'achats en commun ou coopérative ; stage d'enseignement ménager ; stage enfin d'ouvrière, presque indispensable pour mieux connaître les difficultés et la mentalité créées par le travail.

Enfin, il lui faut des connaissances assez approfondies d'hygiène générale et des premiers soins à donner, correspondant au brevet d'infirmière.

La formation technique d'ailleurs ne peut être complète à ses débuts. Chaque jour, au contraire, elle s'amplifiera, s'enrichira, et même souvent devra se modifier selon les changements apportés par les nouveaux progrès, les lois.

FORMATION SOCIALE

Il n'en est pas de même de la formation sociale qui, étant la méthode, établit les bases de l'action, la dirige et l'éclaire.

Poser des actes bons en eux-mêmes, mais sans coordination, sans plan d'ensemble, c'est faire un mauvais calcul, c'est s'exposer aux rectifications de l'expérience, et l'expérience est un maître dur dont la méthode pédagogique consiste à marquer les erreurs d'un coup souvent très rude de sa baguette.

L'expérience prouve, par exemple, qu'avec la plus évidente bonne volonté, des idées généreuses et des moyens matériels très importants, on peut aller à un échec complet, ou pis encore, aboutir à un but tout opposé à celui qu'on s'était proposé. C'est ainsi qu'il y a une façon « sociale » d'agir en tout, une autre qui ne l'est pas.

La brave femme qui répondait au médecin lui reprochant l'état de malpropreté de son enfant : « Mais aussi si la municipalité avait organisé ce qu'il faut ! » était, certes, une victime de conceptions antisociales, trouvant bon de se décharger de tout fardeau et de toute responsabilité.

Un chef d'entreprise, une Surintendante, qui créent les services les plus divers et les plus perfectionnés en vue du bien de l'ouvrier, mais qui imposent, en quelque sorte, ces bienfaits et d'une manière qui semble dire : Je fais ceci pour vous, je fais beaucoup, vous le voyez, acceptez-le, je ne vous en demande pas davantage, ce chef d'entreprise, cette Surintendante se trompent. Ils agissent à l'encontre même de leur but, ils mènent infailliblement à la sourde rancœur, à la haine. Sans doute crieront-ils alors au scandale, à l'ingratitude ; rarement ils reconnaîtront qu'ils ont méconnu l'âme populaire.

Et s'ils ont méconnu l'âme populaire, c'est qu'ils ont méconnu simplement la fierté légitime de tout homme, la dignité de sa nature intelligente et libre.

Une Surintendante ne fera donc pas uniquement œuvre d'assistante, de même d'ailleurs que toute travailleuse sociale ; elle pare sans doute au plus pressant, elle rectifie les injustices des situations, mais elle aide, elle n'accomplit pas tout, elle fait œuvre éducative, elle encourage, elle dirige vers un but qui doit être l'ordre social, mais elle respecte la liberté de chacun.

Il faut pour cela apprendre à voir juste et profond. C'est pourquoi sa formation comprendra la science sociale qui s'enrichit de l'expérience de l'histoire, qui découvre les grandes erreurs d'idées ou de jugement et leurs conséquences funestes sur la société. C'est pourquoi encore la psychologie des êtres, des milieux, des réactions mutuelles, développera en elle le sens de l'observation et du tact qui comprend sans interroger, qui ne blesse jamais.

Elle apprendra à se connaître elle-même, à former son cœur, son jugement, sa volonté.

Bâtisseuse, il lui faut un plan, celui-là que l'Eglise tient du premier architecte de la société, cette doctrine immuable qui s'adapte aux besoins des hommes et des temps.

C'est ainsi qu'elle apprend à connaître vraiment

a nature humaine, en mettant en relief ses possibilités de bien, comme celles de ses défaillances, en établissant la juste prépondérance de l'âme sur le corps, en montrant à travers les vicissitudes de la vie la destinée supérieure de l'homme.

Véritable apôtre sociale, elle remplira pleinement alors sa tâche de collaboration près du chef d'entreprise, semant le bon grain pour les moissons futures et marquant son ouvrage de l'empreinte du Christ.

Effectifs et budgets militaires des principales Puissances [1]

Des *Cahiers des droits de l'Homme* (30. 11. 30) :

I. — Les effectifs.

Les charges d'outre-mer (colonies, protectorats, mandats) étant très variables suivant les Etats et suivant les circonstances locales, toute comparaison d'effectifs, et même toute variation dans les chiffres des effectifs entretenus, ne peut être établie avec exactitude que si l'on s'en tient aux troupes stationnées dans la métropole.

I. — Si l'on compare les effectifs entretenus par les grandes Puissances (sauf l'Allemagne) sur leur territoire métropolitain en 1913 et en 1930, on voit que, seule des Puissances continentales, la France a réduit ses effectifs.

Les deux grandes Puissances essentiellement maritimes, Grande-Bretagne et Japon, ont réduit les effectifs métropolitains de leurs armées : la première de 19 pour 100 (en partie par la transformation de ses moyens de transport), la seconde de 25 pour 100.

La France a réduit de 45 pour 100 ses effectifs continentaux. L'Italie a augmenté les siens de 120 pour 100, les Etats-Unis de 78 pour 100, l'U. R. S. S. de 45 pour 100 (2).

•••

II. — Si l'on s'en tient aux chiffres de 1930, on voit que les grandes Puissances entretiennent au total, *sur leur territoire métropolitain*, tant en armée régulière qu'en milices et qu'en forces militaires (3) :

U. R. S. S.	1 812 000 hommes.
Italie	689 000 —
Etats-Unis	391 000 —
France	353 700 —
Grande-Bretagne	332 000 —
Allemagne	250 000 —
Japon	172 000 —

Ces chiffres doivent être éclairés.

Sauf l'Allemagne, la France et le Japon, toutes les grandes Puissances ont doublé leur armée régulière d'une milice plus ou moins nombreuse :

U. R. S. S. : 1 250 000 hommes de milice astreints à cinq années de service.

Italie : 353 000 hommes de milice contractant un engagement de dix ans.

Grande-Bretagne : 213 000 hommes de milice par engagement de quatre ans et rengagements ultérieur de un, deux, trois ou quatre ans.

Etats-Unis : 287 000 hommes de milice par engagement de trois ans et rengagements ultérieurs d'un an.

III. — Si l'on cherche à rapprocher les chiffres des effectifs français des chiffres allemands, une considération s'impose immédiatement.

Sur les 353 700 hommes de troupe, gendarmes et gardes mobiles entretenus *en France*, il y a 108 000 recrues ayant moins de six mois de service, soit 245 700 *hommes disponibles*, dont 108 000 ayant entre six mois et un an de service.

Les 250 000 hommes de Reichswehr et de Schutzpolizei comptent 20 000 recrues ; l'Allemagne dispose donc en permanence de 230 000 hommes ayant en moyenne six ans de service.

II. — Les dépenses.

I. — Les variations des budgets de défense nationale par rapport à 1913 sont, en tenant compte des indices des prix de gros (1) :

France	16 %
Grande-Bretagne	— 1 %
Italie	14 %
Etats-Unis	+ 86 %
Japon	+ 48 %

Toutefois, les pourcentages de réduction de la Grande-Bretagne et de l'Italie se trouvent faussés par suite des dépenses faites par ces deux pays hors du budget de la défense nationale pour des buts cependant militaires. S'il est possible d'avoir une *approximation* de ces dépenses pour le budget en cours, il n'est plus possible de les évaluer pour 1913, et cela enlève toutes bases sérieuses à une comparaison.

1° Pour l'Italie, les dépenses de défense nationale ne figurant pas dans les budgets militaires ne sont pas inférieures à 800 millions. Encore faudrait-il y ajouter les subventions plus ou moins volontaires fournies par la grosse industrie, les assurances, les banques et autres collectivités, subventions qui assurent une grande partie de l'entretien de la milice fasciste, dont le budget est nettement insuffisant. Les preuves matérielles de ces subventions abondent, mais il est impossible de les chiffrer avec quelque certitude.

2° Pour la Grande-Bretagne, il conviendrait d'ajouter au budget de défense nationale de la métropole les subventions accordées par les colonies à ce budget, soit 3 972 000 livres, plus 3 millions 688 000 livres inscrites au budget militaire des colonies pour l'entretien de leurs milices locales et police militarisée, au total 7 millions et demi de livres (près de 950 millions de francs).

3° Il en est de même pour les Etats-Unis. Le Gouvernement fédéral couvre les dépenses qu'entraînent l'armement, l'équipement et l'instruction de la Garde nationale, mais la solde et l'entretien

---

(1) De nombreux lecteurs nous ont maintes fois demandé de leur faire connaître les effectifs et les dépenses militaires des principales Puissances. Nous avons prié un de nos collègues, particulièrement bien documenté sur la question, de l'exposer dans les *Cahiers*. Nous donnons aujourd'hui le rapport qu'il a rédigé en utilisant les chiffres publiés par la Société des Nations. — (Note des *Cahiers des droits de l'homme*. — Toutes les notes sont des *Cahiers*.)

(2) Voir annexe I, ci-après.

(3) Voir annexe II.

(1) Voir à l'annexe III les éléments de calcul, col. 93.

général (casernements, etc.) de cette formation sont à la charge des budgets particuliers des Etats. Les dépenses qui sont, de ce chef, à la charge des budgets locaux, se sont montées en 1928 à 8 millions de dollars (200 millions de francs). De même la police militarisée est à la charge des budgets des Etats, et il n'existe sur eux aucun renseignement d'ensemble.

II. — En ce qui concerne l'Allemagne, toute comparaison exacte de l'état actuel de ses dépenses militaires avec 1913 est d'une complexité inextricable.

1° Le crédit total demandé en 1930 pour la Reichswehr est de 516 116 550 marks, soit un peu plus de 30 000 francs par homme (100 000 hommes), soit une somme deux fois et demie plus forte, par homme, qu'en 1913. Le budget de 1930-31 a été établi d'après les prix de 1929. Or, en 1929, l'indice des prix de gros était, en Allemagne, 137 au lieu de 100 en 1913, soit un accroissement de 37 % seulement. Mais, par contre, il faut tenir compte du coût plus élevé de l'entretien du personnel d'une armée de métier par rapport à une armée de conscription. Il est donc sage de se borner à comparer entre elles les seules dépenses courantes d'entretien et de matériel, à l'exclusion de celles relatives au personnel.

En 1913, ces dépenses (entretien et matériel) ont été de 520 millions de marks, soit (520 × 1,37) 712 millions et demi de marks, valeur actuelle, pour un effectif moyen de 720 000 hommes, soit 989 marks, valeur actuelle, par homme. En 1930, les mêmes dépenses sont évaluées à 257 millions de marks pour un effectif de 100 000 hommes, ce qui fait 2 572 marks par homme. Soit une augmentation relative de 159 %.

Si les dépenses courantes d'entretien et de matériel étaient restées du même ordre qu'en 1913, la Reichswehr exigerait actuellement pour l'équipement de ses 100 000 hommes :

989 × 100 000 = 98 900 000 marks.

L'excédent (257 — 98,9), 158 millions de marks (948 millions de francs), représente la part d'inconnu dans les dépenses courantes de l'armée allemande actuelle. Et cependant, l'Allemagne ne pouvant, suivant le traité de Versailles, entretenir ni aéronautique, ni artillerie lourde, ni chars d'assaut, ni autos blindées, la charge devrait être relativement moins lourde qu'en 1913.

2° Si l'on serre la question de plus près encore, en s'en tenant aux seules dépenses d'armement, on voit que l'Allemagne a dépensé :

Dépenses d'armement de l'Allemagne en 1913 et en 1930.

	Entretien et rajeunissement des armes et matériel en service.	Crédits d'entretien des armes en service.
En 1913........	59 millions 1/2 de m.	3 millions de m.
En 1930........	65 millions 1/2 de m.	21 millions de m.
Différence apparente..........	+ 10 %	+ 600 %
En tenant compte de l'augmentation des prix de gros.......	— 18 %	+ 566 %

Mais il faut tenir compte de ce que ces variations, par rapport à 1913, s'appliqueraient à un effectif de 720 000 hommes. Avec un effectif réduit à 100 000 hommes et une diminution corrélative d'armement, les augmentations relatives de dépenses d'armements de l'Allemagne doivent donc, en réalité, être multipliées par la différence de 720 000 à 100 000, soit par 6,2.

3° Si l'on considère l'ensemble des budgets allemands de 1925 à 1930, on constate que les dépenses effectives ont parfois dépassé largement les crédits alloués (1). Un tel état de choses ne peut s'expliquer que par des reports de crédits non utilisés. Cet usage rend la lecture des budgets impossible : comment déterminer les objets auxquels ces reports ont été appliqués ? Cette situation a été officiellement constatée par la 5e Commission du Reichstag (rapport pour 1930, pages 10 et 11.)

III. — En conclusion, le tableau donné au premier paragraphe, uniquement basé sur les chiffres fournis à la S. D. N., devrait être modifié dans le sens suivant, les pourcentages d'augmentation de dépenses par rapport à 1913 ne représentant que des minima :

France — 16 % (sans modification).
Grande-Bretagne + 3 % (au lieu de — 1 %).
Italie, aucune réduction (au lieu de — 14 %).
Etats-Unis + 89 % (au lieu de + 86 %).
Japon + 52 % (non vérifié).
Allemagne + 159 % (augmentation proportionnelle minima).

(1) Crédits votés y compris les budgets complémentaires : 1925-1926, 416,5 ; 1926-1927, 476,4 ; 1927-1928, 480,6 ; 1928-1929, 516,2 ; total, 1 889,7. — Dépenses réellement effectuées en millions de marks : 1925-1926, 439,6 ; 1926-1927, 461,6 ; 1927-1928, 503,3 ; 1928-1929, 550,5 ; total, 1 995.

Annexes : I. — Effectifs stationnés dans la métropole en 1913 et en 1930.

PUISSANCES	1913		1930		VARIATIONS
	ARMÉE	MILICE	ARMÉE	MILICE	
France......................	585 000	—	317 000	—	— 45 %
Grande-Bretagne.............	150 500	248 300	119 000	213 000 (1)	— 19 %
Italie......................	290 000	—	286 000 (2)	353 000	+ 120 %
Etats-Unis..................	98 800	120 000	104 000	287 000 (3)	+ 78 %
Japon.......................	[illegible]	—	198 000	—	— 25 %
U. R. S. S..................	1 249 000	—	562 000	1 250 000 (4)	+ 45 %

(1) Armée territoriale (178 000) et Officers training corps (35 000). Sources : *Annuaire de la Société des Nations* et document A. 21 1922 de la Société des Nations pour les effectifs de 1913.
(2) Dont 35 000 hommes d'unités fascistes permanentes.
(3) Garde nationale (175 000) et Officers training corps (112 000).
(4) Seul renseignement étranger à l'*Annuaire de la Société des Nations.*

II. — Effectifs de l'armée de terre des principales Puissances en 1930.

PUISSANCES	MÉTROPOLE			OUTRE-MER			TOTAL	
	Armée.	Milice.	Forces militarisées.	Armée.	Milice.	Forces militarisées.	Métropole.	Outre-Mer.
France	267 000	—	86 700	205 000	—	300	353 700	205 300
Grande-Bretagne	119 000	213 000 (1)	—	403 000	64 000 (4)	43 000	332 000	510 000
Italie	251 000 milice permanente 35 000 ——— 286 000	353 000	50 000	52 000	—	—	689 000	52 000
Allemagne	100 000	—	150 000	—	—	—	250 000	—
Etats-Unis	104 000	287 000 (2)	?	53 000 (3)	1 500	—	391 000	54 500
Japon	172 000	—	?	26 000	—	—	172 000	26 000
U. R. S. S.	562 000	1 250 000	—	—	—	—	1 812 000	—

(1) Y compris 35 000 de l'Officers Training Corps
(2) Garde nationale (175 000) et Officers Training Corps (112 000).
(3) Y compris 18 000 « marines ».
(4) Dont 17 000 dans les colonies diverses et 47 000 aux Indes. Source : *Annuaire de la Société des Nations.*

III. — Budgets comparés de la Défense nationale.

PUISSANCES	1913	1930	Indice des prix de gros par rapport à 1913 lors du vote des budgets.	Variations, compte tenu des indices des prix de gros
France	2 152 000 000 francs	11 034 500 000	6,10	— 16 %
Grande-Bretagne	86 028 000 livres	115 159 000	1,36	— 1 %
Etats-Unis	257 353 000 dollars	668 297 000	1,39	+ 86 %
Italie	927 975 000 lires	4 748 902 000	5,9	— 14 %
Japon	191 886 000 yens	486 795 000	1,71	+ 48 %

NOTES D'HISTOIRE

Le départ de Mgr Benzler et la nomination de son successeur [1]

De la *Revue ecclésiastique de Metz* (nov. 1930) :

Des bruits erronés, qui ont eu leur écho dans la presse, ayant circulé dans une partie du clergé au sujet du départ de Mgr Benzler et de la nomination de son successeur au siège épiscopal de Metz, il paraît opportun de rétablir la vérité au moyen des documents officiels. Nous les publions, en les accompagnant de quelques explications.

A l'issue de la guerre, Mgr Benzler comprit dès le principe combien serait délicate sa situation d'évêque de Metz après le retour de son diocèse à la France. Le jour de l'entrée des troupes françaises à Metz, le 19 novembre 1918, il jugea que sa place n'était pas à la cathédrale pour saluer les chefs de l'armée : il confia ce soin à son vicaire général, Mgr Pelt. Homme de Dieu avant tout, ne se laissant guider par aucune considération humaine et planant bien au-dessus des contingences terrestres, il se demandait si son ministère pastoral pourrait encore être fructueux dans les nouvelles conditions faites à son diocèse. La malencontreuse lettre que lui écrivit, le 29 novembre, M. Mirman, commissaire de la République, en réponse à une invitation à assister au *Te Deum* de la cathédrale, n'était pas faite pour le rassurer à cet égard, bien que ce geste, dû à l'initiative personnelle de M. Mirman, fût universellement réprouvé et donnât lieu au clergé et aux fidèles de témoigner à leur bien-aimé pasteur leur sincère sympathie et leur profond attachement. Sa santé, d'autre part, déjà bien ébranlée avant la guerre, laissait beaucoup à désirer. Au début de janvier 1919, il reçut du Vatican un message très confidentiel, qui lui fut transmis oralement, avec mission d'en faire part également à Mgr Fritzen, évêque de Strasbourg ; mission qu'il accomplit sur-le-champ en allant lui-même à Strasbourg et au sujet de laquelle il garda le plus grand secret. Ce que l'on a pu apprendre depuis, c'est que, le 12 janvier, il écrivit au Pape Benoît XV une lettre, qui contenait ce passage :

> Déférant au désir du Pape Léon XIII de sainte mémoire, j'ai pris en main l'administration du diocèse de Metz en 1901. Mais maintenant que les circonstances ont changé, l'intérêt supérieur de l'Eglise demandera peut-être que le gouvernement de mon diocèse soit transféré à un autre pasteur. Dans ce cas, je résigne volontiers la charge qui m'a été confiée entre les mains de Votre Sainteté.

(1) Les circonstances de la nomination de Mgr Pelt à l'évêché de Metz et de celle de Mgr Ruch à l'évêché de Strasbourg ont été évoquées au cours d'un débat qui eut lieu à la Chambre des députés le 3. 7. 19 à propos de la discussion du budget du ministère des Affaires étrangères : cf. *D. C.*, t. 2, pp. 117-120, 127, col. 1, 150-151, 153-154. Voir aussi *D. C.*, t. 1er, pp. 666-667. — On trouvera dans la *D. C.*, t. 12, col. 532, note 1, les décrets de nomination du 23 avril 1919 ; — enfin, t. 2, pp. 475 476, le texte du discours prononcé au banquet qui suivit le sacre de Mgr Pelt.

A cette lettre fut donnée la réponse suivante :

Segreteria di Stato
di Sua Santità.
N° 86 518

Dal Vaticano, 31 janvier 1919.

Monseigneur,

Le Saint-Père a bien reçu la lettre que Votre Grandeur lui a adressée le 12 de ce mois. Après les derniers événements, Votre Grandeur croit qu'il serait peut-être opportun, pour le plus grand bien des âmes, de confier à un autre pasteur le diocèse de Metz, se déclarant prête à se retirer si le Saint-Père aussi est du même avis.

En appréciant hautement les nobles sentiments qui ont inspiré votre lettre, Sa Sainteté n'acceptera votre résignation que lorsque les circonstances l'auront rendue nécessaire.

Il m'est particulièrement agréable d'ajouter que Sa Sainteté accorde de tout cœur à Votre Grandeur et à votre troupeau une spéciale Bénédiction apostolique, et je vous prie de croire à l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. card. Gasparri.

A Sa Grandeur Monseigneur Willibrord Benzler, évêque de Metz.

Quelque temps après, le gouvernement français, ayant été informé que les évêques de Metz et de Strasbourg avaient offert leur démission, négocia avec le Saint-Siège par l'intermédiaire du cardinal Amette, archevêque de Paris. Celui-ci se rendit à Rome, dans le cours du mois de mars, et reçut du Pape la mission de soumettre au gouvernement deux listes, une pour chaque évêché, de trois candidats éventuels pour les sièges de Metz et de Strasbourg. Rentré à Paris, le cardinal communiqua ces listes au président du Conseil, M. Clemenceau, lequel, peu de temps après, le 17 avril, jour du Jeudi-Saint, lui fit savoir que le gouvernement acceptait les deux candidats portés en tête de chaque liste, Mgr Ruch pour Strasbourg et Mgr Pelt pour Metz. M. Clemenceau déclara qu'il n'entendait rien au choix des évêques, qu'il acceptait ceux que le Pape proposait, et, suivant son expression, appliqua le Concordat à « rebours ».

Il alla plus loin : brusquant, on ne sait trop pour quel motif, les négociations entamées avec Rome, il fit prendre les décrets publiés dans le *Journal Officiel* du jeudi 24 avril 1919, p. 4226, et dont voici la teneur :

Le président de la République française,

Sur le rapport du président du Conseil, ministre de la Guerre,

Décrète :

Art. 1er. — Mgr Pelt, vicaire général, est nommé à l'évêché de Metz.

Art. 2. — Le président du Conseil, ministre de la Guerre, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 avril 1919.

R. Poincaré.

Par le président de la République :
Le président du Conseil, ministre de la Guerre,
Georges Clemenceau.

Un décret analogue nommait Mgr Ruch à l'évêché de Strasbourg.

Le moins qu'on puisse dire de ces décrets, c'est qu'ils étaient prématurés.

Le Concordat de 1801, en vigueur en Alsace et en Lorraine, donne, il est vrai, au chef de l'Etat français le droit de « nomination » aux évêchés, l'institution canonique restant toujours réservée au Saint-Siège :

Art. 4. — Le premier Consul de la République nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la Bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement.

Art. 5. — Les nominations aux évêchés qui vaqueront par la suite seront également faites par le premier Consul, et l'institution sera donnée par le Saint-Siège en conformité de l'article précédent.

Cependant, les « nominations » aux évêchés de Metz et de Strasbourg, faites le 23 avril, étaient entachées d'un vice capital. Ces évêchés n'étaient pas vacants à cette époque. La démission offerte en janvier par les titulaires n'avait pas encore été acceptée par le Saint-Siège.

D'ailleurs, les pourparlers engagés jusque-là n'avaient qu'un caractère officieux d'ordre préliminaire. Le cardinal Amette, qui en était chargé, avait omis d'informer immédiatement le Saint-Siège de la communication que lui avait faite le gouvernement le 17 avril. Aussi, grande fut la surprise causée au Vatican lorsqu'on y apprit par la voie des journaux les « nominations » datées du 23 avril.

On peut en juger par la lettre suivante du cardinal secrétaire d'État, adressée à Mgr Benzler :

Dal Vaticano, 25 avril 1919.

Monseigneur,

Les journaux annoncent que le gouvernement français vient de nommer Mgr J.-B. Pelt, prélat domestique de Sa Sainteté, à l'évêché de Metz. Cette nomination n'est pas régulière et je m'empresse d'avertir Votre Grandeur que cette irrégularité ne doit pas être attribuée au Saint-Siège. Au moins pour le moment, il n'y a rien de changé dans l'administration du diocèse de Metz.

P. card. Gasparri.

Mgr Benzler répondit le 3 mai 1919 :

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 25 avril et de vous en exprimer toute ma reconnaissance.

Je me permets d'ajouter que Mgr Pelt, mon vicaire général, n'avait été nullement pressenti au sujet de cette nomination, qu'il n'a apprise que par les journaux, et à laquelle il n'attache aucune valeur canonique tant que le Saint-Siège n'est pas intervenu.

Ma situation, déjà très délicate depuis l'armistice, l'est devenue encore davantage depuis cette nomination. Il va sans dire que je suis prêt à me retirer quand le Saint-Siège le jugera à propos.

Avec la sérénité qui lui était habituelle, Mgr Benzler attendit la décision sur laquelle il comptait, en réponse au dernier paragraphe de sa lettre. Mais ne recevant rien et tenant à être fixé, surtout au sujet de la tournée de confirmation qui, d'habitude, se fait à cette époque de l'année, il écrivit directement au Saint-Père dans la seconde moitié de mai, pour lui demander si cette « situation très délicate » devait se prolonger et s'il pouvait entreprendre la tournée de confirmation. Sa lettre resta sans réponse, et il en éprouva quelque peine. C'est seulement six semaines après qu'il reçut du cardinal Gasparri la lettre décisive dont la teneur suit :

N° 93 245

Dal Vaticano, 10 juillet 1919.

Monseigneur,

La paix venant d'être signée et ratifiée par l'Assemblée nationale allemande, le Saint-Père estime que le moment

est venu d'accepter, à la suite du changement dans les conditions politiques de la Lorraine, la renonciation au siège épiscopal de Metz que Votre Grandeur avait spontanément transmise entre ses augustes mains par lettre du 12 janvier passé.

En acceptant cette renonciation, Sa Sainteté a daigné me charger de vous exprimer les éloges que Votre Grandeur a justement mérités par le zèle apostolique constamment déployé dans le gouvernement spirituel de son diocèse, ainsi que pour le profond attachement que vous avez toujours manifesté au Saint-Siège.

Je crois devoir ajouter que le Souverain Pontife ne manquera pas de s'intéresser vivement à ce qu'il soit pourvu sans délai, et de la façon qui convienne à votre dignité, à la nouvelle situation morale et matérielle de Votre Grandeur.

Veuillez, etc.

P. card. Gasparri.

Le dernier alinéa de cette lettre fit croire à Mgr Benzler qu'il allait recevoir incessamment une nouvelle communication du Saint-Siège. Aussi ne fit-il aucune réponse à cette lettre et attendit-il tranquillement la suite des événements.

Entre temps, le cardinal Gasparri écrivait à l'archevêque de Paris une lettre ainsi conçue :

Vatican, 16 juillet 1919.

Eminence,

A peine la Constituante, en Allemagne, sanctionna le traité de paix, Nous avons écrit aux deux évêques de Metz et de Strasbourg leur disant que le Saint-Siège acceptait la démission qu'ils avaient déjà donnée. Nous n'avons pas reçu de réponse, mais Nous l'attendons d'un jour à l'autre. Par conséquent, Votre Eminence peut écrire au Saint-Père, lui demandant, *au nom du gouvernement*, l'institution canonique pour les deux candidats déjà nommés.

Veuillez, etc.

P. card. Gasparri.

A Son Eminence le cardinal Amette, archevêque de Paris.

Dès le 19 juillet, le cardinal écrivit au Saint-Père dans le sens indiqué. Tout fut vite réglé. Les Bulles du nouvel évêque portent la date du 1er août. Leur texte intégral a été publié dans la *Revue ecclésiastique* d'octobre 1919, pp. 321 et s.

Cependant, Mgr Benzler, ne recevant toujours pas la communication qu'il attendait, conçut des inquiétudes au sujet de la persistance de sa juridiction, comme l'expose la lettre qui suit :

Metz, le 6 août 1919.

Eminence,

Veuillez me permettre d'exposer humblement à Votre Eminence ce qui suit :

Mgr Benzler, notre Révérendissime évêque, ayant reçu la lettre de Votre Eminence datée du 11 juillet, lui notifiant que le Saint-Siège a accepté sa renonciation, m'a demandé si par là sa juridiction comme évêque de Metz ne cessait pas. J'ai cru devoir le rassurer, faisant valoir que la lettre de Votre Eminence me paraissait plutôt un avis préliminaire de la prochaine cessation de ses fonctions, qui serait sans doute bientôt suivi d'un acte officiel, qui, ou bien déclarerait le siège de Metz vacant, auquel cas il faudrait procéder à l'élection d'un vicaire capitulaire, ou bien nommerait un nouveau titulaire.

Eu égard au canon 190, statuant qu'un office ecclésiastique devient vacant dès que la renonciation a été acceptée et que cette acceptation a été notifiée à celui qui a renoncé ; eu égard aussi au laps de temps écoulé depuis que Mgr Benzler a reçu la lettre de Votre Eminence sans qu'il y ait eu d'autre acte officiel, je crois qu'il est de mon devoir de soumettre cette situation à Votre Eminence afin qu'Elle puisse y pourvoir comme bon lui semblera.

Daigne Votre Eminence, etc.

Jean-Baptiste Pelt.

A Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat, Vatican. Rome.

La réponse ne tarda pas.

Dal Vaticano, 16 août 1919.

Monseigneur,

En me référant à votre lettre du 6 courant, je m'empresse de vous informer que le Saint-Père a daigné convalider tous les actes de juridiction que Sa Grandeur Mgr Benzler a pu avoir posés depuis le jour de la réception de ma lettre en date du 11 juillet, lui notifiant que le Saint-Siège avait accepté sa renonciation.

Aussitôt que la présente lettre vous sera parvenue, il vous faudra convoquer le Chapitre pour l'élection d'un vicaire capitulaire, qui administrera le diocèse jusqu'au moment où vous aurez présenté vos Bulles de nomination, qui vous seront expédiées le plus tôt possible.

Veuillez, etc.

P. card. Gasparri.

Monseigneur
évêque de Metz.

Cette lettre ne portant pas d'autre adresse que ces mots : « Monseigneur évêque de Metz », fut remise par la poste à Mgr Benzler le vendredi matin, 22 août. Elle lui fut extrêmement pénible, et malgré le calme qui lui était habituel, il se montra très abattu lorsque dans l'après-midi de ce même jour il fit aux prêtres réunis à la retraite sacerdotale au grand séminaire la conférence dont le texte a été publié par la *Revue ecclésiastique*, 1919, pp. 275 et s. Il résolut le jour même de quitter Metz, et fixa le 27 août comme date de son départ. Les préparatifs de son voyage firent remettre cette date au 29 août, à 11 h. 1/2. A l'heure dite, le prélat fut reçu à la gare par Mgr Pelt, M. Cordel, les membres du Chapitre de la cathédrale, plusieurs curés de la ville et un groupe de prêtres et de séminaristes. Deux officiers, représentant les autorités civiles et militaires, étaient venus saluer Monseigneur et s'assurer que toutes les mesures avaient été prises pour faciliter le départ (1). Mgr Pelt, M. Wagner, doyen du Chapitre, M. Collin, chanoine honoraire et directeur du *Lorrain*, montèrent en wagon avec Mgr Benzler et l'accompagnèrent jusqu'à la gare de Sierck, frontière

(1) On a fait grand cas d'une méprise d'un fonctionnaire subalterne, qui fut aussitôt réparée et n'eut aucune suite. Voici exactement comment les choses se sont passées. La personne que Mgr Benzler avait priée de régler les formalités de son départ se rendit, le vendredi 22 août, au bureau spécial chargé de ce service, qui se trouvait au premier étage de l'ancien corps de garde, sur la place d'Armes. L'employé prit note des désirs de Mgr Benzler concernant le jour et l'heure de son départ. Le lendemain, samedi, Monseigneur recevait la permission demandée. C'était une pièce imprimée, sauf le nom et la date, telle qu'on la délivrait à tous les sujets allemands qui demandaient leur rapatriement ; elle marquait les conditions imposées : obligation de prendre la voie de Kehl, restrictions quant à la quantité de bagages et la somme d'argent à emporter. Quand Mgr Pelt eut connaissance de cette pièce, il se rendit le jour même, samedi 23, à la préfecture, où M. Laurent, secrétaire général, lui dit que, au lieu de s'adresser au bureau de la place d'Armes, on aurait dû le faire directement à la préfecture, que Mgr Benzler ne serait pas astreint à ces formalités, qu'il aurait toutes facultés de choisir la voie qu'il préférait et d'emporter tout ce qu'il voudrait, sans aucun contrôle. Ce qui fut fait. M. Millerand, contrairement à ce qu'on a prétendu, n'eut pas à intervenir.

du diocèse. Après leur avoir donné une dernière bénédiction, le vénéré prélat continua sa route, accompagné du R. P. Ottmar, O. S. B., son secrétaire intime.

On sait le reste. Après un court séjour dans sa famille, Mgr Benzler se rendit à l'abbaye de Maria-Laach, dont il avait été abbé avant de devenir en 1901 évêque de Metz. Quelque temps après, il alla se fixer à l'abbaye de Beuron, où il avait fait profession religieuse et exercé la charge de Prieur. Il pensait y trouver le repos et la paix. Le gouvernement français, depuis que M. Millerand était devenu président du Conseil, lui avait fait une pension viagère annuelle de 10 000 francs. Mais il n'en jouit pas longtemps. De plus en plus malade et ne pouvant recevoir à Beuron les soins que réclamait son état de santé, il se rendit, vers Noël 1920, au monastère des Cisterciennes de Liehtenthal, près Baden-Baden. C'est là que le pieux évêque, dont on peut dire qu'il a été, comme le Messie, *vir dolorum*, rendit son âme à son Créateur, le samedi 16 avril 1921. Son corps fut ramené à Beuron et les funérailles célébrées le mercredi 20 avril.

Quelques prêtres de Metz y assistèrent, et à leur tête Mgr Pelt, accompagné de M. Wagner, doyen du Chapitre. L'évêque de Metz chanta la messe et Mgr Keppler, évêque de Rottenbourg, fit l'oraison funèbre.

BIBLIOGRAPHIE

Sainte Radegonde, par Mathilde Alanic. — Un vol. 19 × 12 cm. de 225 pages. Prix, 10 francs. Flammarion, Paris. 1930.

« Le pèlerinage de sainte Radegonde est peu connu en dehors de la région de Poitiers ; la Sainte elle-même ne l'est peut-être pas davantage. Rappelons brièvement son histoire. Nous sommes au VIe siècle. Les quatre fils de Clovis règnent sur la Gaule. Clotaire, le plus cruel, dans une expédition en Germanie, se soumet Berthaire, le roi de Thuringe. Tandis que presque toute la famille du roi vaincu est passée par les armes, Radegonde, sa fille, est amenée captive avec son frère. Elle deviendra l'épouse du roi des Francs. Peut-être était-elle déjà chrétienne à ce moment, car la Thuringe avait commencé d'être évangélisée. Dans cette situation très douloureuse d'une jeune fille au cœur délicat et aimant, arrachée à sa famille et livrée aux mains d'un maître étranger et brutal, la petite princesse fit preuve d'une rare vertu : pieuse, résignée, humble, patiente, elle était par-dessus tout charitable. « Jamais la voix du pauvre ne retentit en vain à son » oreille. » Toute sa vie, elle « considéra comme perdu » tout ce qu'elle n'avait pas donné. » Devenue reine, elle ne prit aucun goût aux grandeurs. Elle vécut quelques années avec Clotaire, jusqu'au jour où celui-ci fit tuer le prince de Thuringe, frère unique de Radegonde. A cette nouvelle la reine courut à Noyon, auprès de l'évêque saint Médard, et obtint à force de supplications qu'il lui donnât le voile de religieuse. Saint Germain de Paris la protégea contre le roi, qui voulait l'obliger à rentrer à la cour. Dans la suite, Clotaire consentit à la laisser vivre en paix en Poitou, où elle s'était retirée. Il l'aida même à y fonder un monastère, où elle resta jusqu'à sa mort : c'est là qu'elle eut son tombeau et son pèlerinage. Une moniale qui partagea sa vie nous a laissé ce portrait : « En elle resplendissaient toutes les perfections : la modes» tie avec une douceur retenue, la sagesse avec la simpli» cité, la sérénité avec la mansuétude, la science avec » l'humilité... » De son monastère elle continua à s'intéresser à sa patrie d'adoption : ce fut pour essayer de gagner les cœurs à la concorde et à la paix. Puisse-t-elle s'en faire encore l'apôtre en ces temps !

» Mme Mathilde Alanic a mis si bien tout son talent d'écrivain au service de notre Sainte qu'il en sera de ses lecteurs comme des contemporains de Radegonde, dont elle dit qu'aucun « ne put approcher cette femme, émi» nente par l'intelligence autant que par la vertu, sans » ressentir au plus profond de l'âme une admiration » vénérante et une religieuse sympathie. » (*Vie Spirituelle*, 1. 12. 30, pp. 314-315.)

Mes cahiers, t. II, par Maurice Barrès. — Un vol. in-16 de 363 pages. Prix, 15 francs. Plon, Paris. 1930.

« Le tome II des *Cahiers* de Barrès a paru depuis peu. C'est un document psychologique de grand prix. On y voit naître et commencer, peut-on dire, de palpiter les idées maîtresses de l'écrivain et de l'homme politique, particulièrement les grands thèmes, hautement lyriques, que Barrès allait bientôt orchestrer de façon si belle dans les *Amitiés françaises* et *Scènes et doctrines du nationalisme*. Dans ces pages nouvelles apparaît, parmi d'autres germes d'œuvres futures, la notation toute première du fait qui inspira le fameux chapitre « Climats », qui est une des perles des *Amitiés françaises*.

» On constate de même, dans ce 2e volume des *Cahiers*, le progrès, on peut bien dire l'agrandissement, l'élargissement de la pensée barrésienne. Même au fort de la mêlée boulangiste et de la mêlée nationaliste, Barrès ne cessa d'y voir clair. Il vit d'emblée le fort et le faible de cette « Patrie française » qui tenta, comme elle put, de sauver le pays, à un tournant très grave de sa plus récente histoire.

» Surtout on voit dans ce livre s'affermir ce culte des morts qui, en dépit du déterminisme qu'il implique, devait lentement amener Barrès jusqu'au seuil de la Communion des Saints. Les morts me commandent, disait-il. Ce n'était pas tout à fait ça. Plutôt ils l'inspiraient, en l'attendant.

» Tout bon Français de France trouvera sans doute dures, mais pour une large part justifiées, les lignes que Barrès a consacrées chemin faisant à Nietzsche, l'outrecuidant philosophe du surhomme : « C'est peu de chose » que ce professeur véhément. Il parle sans goût, il parle » entre hommes, il veut étonner et il brutalise... Je » regarde Pascal et je ris avec mon maître de ce grand » orgueilleux, de ce grand exultateur. »

» Ce qu'on aime le moins, en revanche, dans ce tome II des *Cahiers*, ce sont deux souvenirs de juvénile intimité barrésienne dont on eût pu nous faire grâce. » (*Credo*, F. N. C., août-sept. 1930.)

Foch. Sa jeunesse, ses amitiés, ses visites au collège Saint-Clément de Metz, par le R. P. Pélot, S. J. Préface du général Weygand. — Un vol. 18 × 12 de 205 pages. Prix, 15 francs. Bloud et Gay. Paris. 1930.

« Des événements et des hommes qui ont contribué à la formation du vainqueur de la grande guerre, chaque détail garde à nos yeux son intérêt. Aussi lira-t-on volontiers, en ce volume, l'histoire précise et complète d'une période qui a eu sur le futur maréchal une influence qu'il a toujours proclamée décisive. Elève à Saint-Clément avant et après les désastres de 1870, Foch a puisé là les solides principes chrétiens et l'ardeur patriotique qui ont guidé toute sa vie.

» L'auteur, professeur à Metz peu après l'armistice, a eu la joie d'y voir à plusieurs reprises le glorieux soldat, et il a recueilli avec soin nombre de traditions et de souvenirs qui appartiennent à l'histoire. Rien de plus aimable, de plus cordial, de plus familier, que les entretiens de Foch avec ses anciens camarades, avec les successeurs de ses maîtres, et les élèves actuels de son vieux collège. Ce livre, qui nous montre un des aspects les plus sympathiques d'une inoubliable figure, devait être écrit ; il nous rappelle en outre ce qu'est une véritable éducation chrétienne, et ce qu'il faut penser de la légendaire « empreinte » dont certain romancier donna jadis une description aussi célèbre que fausse. Le R. P. Pélot a su conter avec beaucoup de charme la vie du collégien d'autrefois, et les joyeux retours du vainqueur à la maison où il avait si bien appris à travailler et à vouloir. — Alphonse de Parvillez. » (*Etudes*, 20. 12. 30).

LIVRES NOUVEAUX

I — Morale et éducation

De l'*Ami du Clergé* (4. 9. 30) :

Morale sexuelle et pédagogie sexuelle [1].

I. — On sait avec quelle sauvagerie destructive le mouvement moderne en faveur de l'initiation sexuelle de la jeunesse s'acharne contre l'ancienne morale, la morale traditionnelle, et même la morale chrétienne du mariage. Au lieu de voir, dans le laisser-aller et la grossièreté sexuels de l'humanité actuelle, le symptôme d'une décomposition morale plus profonde, et de lutter pour la régénération générale des fondements du caractère, on a accusé comme étant la cause véritable du mal l'enseignement sexuel insuffisant donné à la jeunesse. On est tombé dans une manie d'initiation aussi exclusive que dangereuse, qui a fait perdre à beaucoup de pédagogues toute compréhension de l'importance de la pudeur comme fondement éducatif, et méconnaître ce fait que la capacité de résistance, en matière sexuelle, est beaucoup plus une question de force morale que de savoir. A cet esprit superficiel se lie étroitement une polémique ignare contre les conceptions chrétiennes si profondes de la vie sexuelle. Ce qui se cache derrière toutes les déclarations naturalistes du mouvement en faveur de l'initiation sexuelle, c'est une morale sexuelle naturaliste, laquelle s'est dévoilée de plus en plus au cours de ces dernières années et peu à peu a développé toutes ses conséquences. Cette nouvelle morale est totalement destructive du mariage, tel que le conçoit et l'impose l'Eglise catholique. Et puisque tel est, en fin de compte, l'aboutissement de la morale naturaliste, il était bon de reprendre à fond la question, de séparer nettement les points de vue et de montrer que l'initiation sexuelle ne pouvait se faire convenablement que dans le plan et en vue du mariage, tel que le conçoit l'Eglise, et avec toutes les formes d'énergie spirituelle qu'il représente.

C'est ce travail qu'a entrepris M. Fœrster, auteur de nombreux ouvrages pédagogiques. La connaissance qu'il possède des réalités sociales et des besoins spirituels de l'homme moderne fait de lui l'un des plus profonds moralistes et des plus clairvoyants psychologues de ce temps.

Certes, l'ouvrage que nous présentons aujourd'hui est spécifiquement catholique et, sous cet aspect, rien en lui ne laisse à désirer (sauf l'*Imprimatur*, qu'on s'étonne de ne pas y trouver). Néanmoins, le sous-titre est à considérer : *Fondements nouveaux de vieilles vérités*. Proposer la morale catholique sous le simple et unique couvert de l'autorité de l'Eglise, c'eût été se heurter au parti pris d'esprits prévenus. L'auteur nous confesse qu'il a déjà eu, à cet égard, « la révélation de considérables préjugés antiscientifiques et d'une saisissante absence de liberté intérieure chez les représentants de la soi-disant recherche libre et sans parti pris. Pour eux, il semble que ce soit un dogme à priori que tout ce que représente l'Eglise catholique n'est que non-sens, superstition et morbidité ». En conséquence, aux vieilles vérités il cherche des fondements nouveaux. Il a donc cherché à appuyer ses affirmations touchant l'éducation sexuelle générale non pas sur des déductions théologiques, mais sur des inductions psychologiques et notamment sur une suite de considérations relatives aux fondements psychologiques *derniers* de ce que nous appelons « le caractère ». Il a montré, entre autres, qu'il est toute une série de hautes et logiques exigences morales — par exemple, l'interdiction des relations sexuelles en dehors du mariage même en cas de maladie de la femme — qui demandent pour être remplies une grande force morale et beaucoup d'exercice. La monogamie elle-même réclame, dans beaucoup de cas, une grande continence. Le courage de la continence a absolument besoin dans la vie de ses honneurs et de ses patrons spéciaux : une part appréciable des protestations modernes contre la morale monogamique vient précisément de ce que, dans de vastes cercles, tout en reconnaissant encore les exigences de la morale monogamique, on a malheureusement laissé de côté le principe ascétique correspondant.

Les théories modernes qu'on prétend substituer à l'ancienne et traditionnelle morale méconnaissent la nature humaine et ses exigences vraies et normales. La puissance de quelques cas sentimentaux élevés mais rares n'est pas un argument sérieux, au point de vue familial et social, contre les faits qui s'imposent : la liberté qu'on veut donner à l'homme et à la femme dans leurs rapports sexuels, même en dehors de la forme traditionnelle du mariage, servira si bien les tendances inférieures et leur pullulation qu'il ne restera plus aucune place pour l'exercice et le développement des plus hautes et plus nobles aspirations. Et il faut garder devant les yeux les insuffisances et les faiblesses concrètes de la nature humaine, si l'on veut comprendre pourquoi le christianisme a attaché tant d'importance à faire admettre comme sainte et sacrée l'union unique et indissoluble. N'est-ce pas un positiviste incroyant, Auguste Comte, qui reconnaît sans ambages l'utilité, la nécessité sociale de la monogamie et de l'indissolubilité du mariage ? « Nos cœurs, dit-il, sont de telles girouettes qu'il faut que la société intervienne pour que soient contenus l'inconstance et le caprice, qui feraient dégénérer l'existence humaine en une série d'essais sans dignité. »

Comment expliquer que les théories modernes de morale sexuelle trouvent encore quelque crédit ? Elles sourient même à nombre d'esprits, qui ne voient plus dans « l'ancienne conception » qu'un rêve pâle et lointain, une chose radicalement passée qui ne pouvait d'ailleurs prospérer que parmi les préjugés, les ténèbres et l'esclavage et qui maintenant doit s'effacer devant la certitude triomphante des façons de penser nouvelles. Jugement bien superficiel, estime à bon droit M. Fœrster. Car

(1) *Morale sexuelle et pédagogie sexuelle. Fondements nouveaux de vieilles vérités*, par Fr. W. Fœrster, ancien professeur de philosophie et de pédagogie à l'Université de Munich. — Un vol. in-8° de 270 pages. Prix, 24 francs. Bloud et Gay, Paris. — Cf. *D. C.*, t. 24, col. 655-6.

« toutes ces théories modernes auraient été depuis longtemps déjà reconnues non viables et auraient sombré dans le ridicule si la dignité de l'antique ordonnance ne se faisait pas sentir encore, même dans les milieux radicaux, et n'empêchait pas par là les vraies et nécessaires conséquences de la « nouvelle morale » d'apparaître clairement au jour ».

Cette longue analyse des bases de la morale sexuelle était nécessaire pour aborder utilement le problème si discuté de l'éducation sexuelle de la jeunesse. L'auteur le résout avec compétence et prudence : il estime — et tout homme simplement sensé se ralliera à cette opinion — qu'avant d'initier les jeunes gens aux problèmes sexuels il faut d'abord éduquer leur volonté, développer dans leur esprit le sentiment de la pudeur, restituer son rôle à l'enseignement hygiénique, régler l'influence bienfaisante du travail physique, et enfin ne rien négliger des données religieuses, en vue de brider les élans dévergondés d'une imagination dangereuse.

Ajoutons qu'un tel livre prend une signification particulière par la place qu'il occupe dans l'histoire de la pensée de son auteur. En effet, parti de la philosophie rationaliste, c'est en observant la désagrégation morale du monde moderne dans le domaine sexuel et en constatant l'impuissance de la pédagogie areligieuse qu'il a été amené à se dégager de la philosophie rationaliste et à donner une adhésion sans réserve au christianisme et aux méthodes par lesquelles l'Eglise s'est efforcée de régler la vie sexuelle.

Le mariage et la morale (1).

II. — Le livre de M. B. Russell illustrera par contraste les conclusions morales auxquelles s'est arrêté le Dr Fœrster.

Si nous en parlons ici, ce n'est point, certes, pour recommander la lecture d'un ouvrage de « morale » profondément immoral. Mais c'est pour montrer, par un exemple tout récent, combien, dans certains milieux, la morale du mariage est désaxée et à quelle opportunité répond la publication d'ouvrages sérieux tel que celui de Fœrster.

L'ouvrage de Russell se trouve à toutes les vitrines, dans toutes les gares. On lui fait grande réclame, en affirmant que malgré ses audaces il renferme des suggestions intéressantes et qu'on ne saurait ignorer.

Mensonge sur toute la ligne, sauf sur le compte des audaces, qui vont jusqu'à la méconnaissance des plus élémentaires règles de la morale familiale, base de toute société.

L'auteur veut d'abord replacer sa « morale » sexuelle dans un cadre historique. Mais de l'histoire il méconnaît les faits les plus certains pour ne retenir que des interprétations favorables à la licence effrénée des mœurs, qu'il entend ériger en système. D'après lui, saint Paul aurait introduit une conception entièrement nouvelle du mariage, considéré non en vue de la procréation des enfants, mais comme une mesure préventive contre la fornication. Les Corinthiens « avaient contracté la déplorable habitude de coucher avec leur bellemère » (sic) ; aussi l'Apôtre jugea bon de donner une théorie du mariage. Mais les fins biologiques du mariage lui paraissent entièrement négligeables : il n'est pas question des enfants (ce qui est naturel, nous assure-t-on, puisque l'Apôtre envisageait la fin du monde comme toute proche). L'Eglise catholique a adopté des vues différentes : la procréation des enfants entre en ligne de compte dans sa morale du mariage. Et voici comment l'auteur comprend cette morale catholique : « Non seulement « l'œuvre de chair n'est permise qu'en mariage seulement », mais entre mari et femme même elle reste un péché, à moins que le désir d'enfant n'en soit le motif. Le désir d'une descendance légitime est, selon l'Eglise catholique, le seul motif capable de justifier l'acte sexuel. Mais c'est un motif qui le justifie toujours. Que la femme y répugne, qu'une nouvelle grossesse mette sa vie en danger, même si l'enfant est menacé de la folie ou d'une tare quelconque, même si la plus sordide misère est le lot du couple, aucune de ces considérations ne prive un homme du droit de jouir de ses prérogatives conjugales, pourvu seulement qu'il espère avoir un enfant. » (Pp. 51-52.) Nos lecteurs voient eux-mêmes tout ce qu'il y a de superficiel et même de faux en un tel jugement. Et toute la partie historique du volume est de cette force.

Quant à la partie morale, elle n'a pas d'autre but que de légitimer la « libération de la femme », c'est-à-dire de permettre, même hors mariage, toutes les relations sexuelles possibles. C'est là, dans l'esprit de l'auteur, une panacée universelle pour guérir les maux qui affligent l'humanité au point de vue sexuel : la prostitution, le divorce, les maladies vénériennes. Indignation vertueuse contre ces maux ; mais quels remèdes nous propose-t-on ! Des mariages d'essai, la possibilité de commettre d'un commun accord les pires infidélités, lesquelles, nous assure-t-on, permettront aux mariages mal assortis de pouvoir durer quand même. Est-il besoin d'ajouter que tous les procédés anticonceptionnels sont autorisés, soit dans les relations sexuelles hors mariage, soit dans le mariage lui-même, soit dans les infidélités que la nouvelle morale autorise pour garantir la stabilité des mariages malheureux.

Et l'auteur a l'audace de conclure que « la conception du mariage que ce livre préconise n'a rien de licencieux : qu'elle demande autant de maîtrise de soi que la doctrine traditionnelle, mais une maîtrise de soi contre toute ingérence dans les libertés d'autrui plutôt que contre la liberté de nos propres impulsions. On peut espérer qu'avec une éducation sensée ce respect de la personnalité d'une autre créature humaine deviendra relativement aisé » (p. 276). Respect de l'égoïsme, du sensualisme, des satisfactions personnelles. A quelles lamentables conséquences sociales aboutirons-nous !

Éducation sexuelle (1).

III. — D'un tout autre esprit procède l'*Education sexuelle* de Baudry de Saunier. L'auteur entend tout simplement initier ses lecteurs au mécanisme de la procréation. En expliquant pourquoi il a écrit ce livre, il rappelle une déclaration du cardinal-archevêque de Paris : « Il serait douloureux et humiliant pour notre pauvre humanité de soutenir que le domaine où jaillissent les sources de la vie est le seul qui doive rester fermé à tout progrès pédagogique et même scientifique. Nous croyons que les initiations claires, faites avec le tact voulu, doivent être regardées comme une obligation grave qui

(1) *Le mariage et la morale*, par Bertrand Russell, trad. de Gabriel Beauroy. — Un vol. in-12 de 278 pages. Prix, 13 fr. 50. « Les Revues », 47, rue Monsieur-le-Prince, Paris. 1930.

(1) *Education sexuelle*, par Baudry de Saunier. — Un vol. in-16 de 154 pages. Prix, 12 francs. Flammarion, Paris. 1930.

'impose au nom de la charité et même de la ıstice. »

Celle que donne M. Baudry de Saunier est claire, rop claire, diront peut-être certains. C'est un véritable petit traité de physiologie, étudiant d'abord ar voie de comparaison, pour aller du plus simple u plus complexe, l'être vivant, sa reproduction hez les végétaux, puis chez les animaux, puis chez 'homme. Les organes de la génération sont minuieusement décrits. Brièvement l'auteur rappelle nsuite l' « après » de l'acte générateur : fécondaion, gestation, accouchement, allaitement. Un dernier chapitre traite des maladies vénériennes, de 'avortement et de l'ovariotomie. Des gravures fort bien faites illustrent tous les chapitres.

Nul ne saurait suspecter l'intention très honnête et très loyale de l'auteur. Mais la question (qui est celle même de la manière dont il convient de procéder) est de savoir si le livre de M. Baudry de Saunier peut être mis en toutes les mains. L'auteur dit oui. Nous pensons que non. Et l'auteur, dans sa courte préface, déclare qu'il ne trouve pas ridicule cette opinion : « C'est aux personnes qui ont charge morale d'enfants, de jeunes filles ou de jeunes gens, qu'il appartient de décider si oui ou non un tel ouvrages peut faire du bien à leurs pupilles. » (P. 5.) Par contre, nous estimons qu'il sera fort utile à ceux à qui incombe le devoir d'instruire sur cette matière si délicate.

L'éducation de la pureté [1].

IV. — Cette impression sera renforcée par la lecture du beau livre de M. l'abbé G. Jacquemet, *L'éducation de la pureté*. Avec une grande délicatesse de style et un grand courage de pensée, M. J. nous montre pourquoi les éducateurs d'aujourd'hui doivent assurer la saine initiation des jeunes gens des deux sexes aux réalités de la vie des sens. Cette initiation ne saurait être que progressive et normalement individuelle. C'est la thèse jadis soutenue — et toujours d'actualité — par le P. Gillet, O. P., dans *Innocence et ignorance*. L'auteur nous dit comment on doit parler aux différents âges, à l'enfance, au moment de la puberté, à l'heure où s'exerce l'attrait des sexes, au moment du mariage. Son enseignement est un merveilleux commentaire des déclarations de Mgr (depuis S. Em. le cardinal) Verdier, au Congrès de l' « Association du mariage chrétien », en 1929 :

« 2° Nous croyons que la tactique du silence érigée en système ou voulue comme principe est une tactique dangereuse et manifestement nuisible à l'intérêt de l'enfant et à celui de la société.

» 3° Nous croyons que les initiations claires, faites avec le tact voulu, doivent être regardées comme une obligation grave, qui peut s'imposer au nom de la charité et même de la justice, dans certaines circonstances de la vie et notamment quand l'adolescent est aux prises avec de graves tentations, à la veille du mariage, ou quand il va subir les dangers de la caserne.

» 4° Nous croyons que, dans le cours normal de l'existence, l'enfant a le droit d'être initié sagement au problème de la vie et aux luttes des sens et, comme tout droit suppose un devoir correspondant, nous devons affirmer qu'auprès de lui quelqu'un a le devoir de faire cette sage initiation. Nous disons à dessein quelqu'un. Cet initiateur indiqué varie suivant les cas.

» 5° Nous croyons que cette sage initiation mettra l'enfant en garde contre les mauvais camarades, guidera l'adolescent dans sa lutte contre lui-même, préparera le futur soldat et le futur époux à sa vie si délicate. »

Pour tous ces sujets, nous n'avions guère, jusqu'aujourd'hui, que des indications émanant d'auteurs non catholiques, protestants ou matérialistes. Le livre de M. l'abbé Jacquemet comble une lacune et il est appelé à une large diffusion.

Les maladies qui détruisent la famille [1].

V. — D'autre part, la brochure du Dr Duval-Arnould, *Les maladies qui détruisent la famille*, reprend, avec les considérations de l'esprit chrétien en plus, les observations si opportunes formulées par M. Baudry de Saunier dans la troisième partie de son exposé. Il s'agit ici uniquement des maladies vénériennes : blennorrhagie et syphilis, au sujet desquelles il faut : avertir les malades qu'ils peuvent et doivent se soigner, éclairer les pères de famille, et mettre en garde les jeunes gens.

Exposé technique, sans doute, et scientifiquement documenté, mais où l'on trouve, à côté des renseignements médicaux, les conclusions fortes et lumineuses qu'inspirent la logique la plus serrée et l'esprit chrétien le plus fervent.

L'amour libre [2].

VI. — La famille est menacée non seulement par la propagation des maladies vénériennes, mais encore, ainsi que nous le signalons plus haut, à propos du livre de Bertrand Russell, par les théories amorales et immorales qui exaltent les pré-

(1) *L'éducation de la pureté*, par l'abbé G. Jacquemet. — Un vol. in-12 de 220 pages. Prix, 12 francs. Bloud et Gay, Paris.

(1) *Les maladies qui détruisent la famille*, par le Dr R. Duval-Arnould. — Un vol. in-12 de 33 pages. Prix, 2 francs. « Association du mariage chrétiens », Paris, 1930.

(1) *L'amour libre*, par Aug. Loslever. — Un vol. in-12 de 308 pages. Prix, 12 francs. Giraudon, Paris. 1930. — M. le chanoine Armand Gougnard, dans les *Collectanea Mechliniensia* (janvier 1931, pp. 108-9), rendant compte de ce même ouvrage, écrit :

« L'auteur montre positivement comment seul le mariage chrétien permet aux deux sexes de déployer la plénitude de leurs caractères moraux.

» Nous serions heureux de pouvoir reproduire les belles pages où les objections sont passées au crible de la critique : ces pages, par exemple celles (pp. 145 et ss.) où il décrit l'attachement de l'époux et de l'épouse, sont vraiment d'une belle tenue littéraire.

» La théorie de Léon Blum est ensuite longuement exposée. D'après cet auteur, le mariage est en général malheureux parce qu'il unit des êtres non parvenus à la période monogamique. Selon lui, l'instinct polygamique est incoercible : il faut donc faire deux parts dans la vie. Dans la première, voulant fonder l'ordre sur le désordre, on donnera satisfaction aux instincts. Dans la seconde on se mariera, quand le désir des changements et de l'aventure aura fait place au goût de la fixité, de l'unité et du repos sentimental. Le mariage sera donc « l'hôtel des invalides des écharpés de l'amour ».

» M. Loslever montre très bien le caractère illogique de ce système ; il développe ensuite le grand vice de la théorie de Blum, en ce qu'elle exige les pratiques anticonceptionnelles, sans lesquelles elle ne peut exister.

» Il montre aussi très bien comment ces théories vont prendre leurs observations dans les milieux les plus pervertis. Il aurait pu le faire davantage et stigmatiser plus fortement un Naquet, que l'on a présenté comme un ami du peuple et qui voit ainsi l'évolution des familles pauvres : les filles devenant des prostituées,

tendus « avantages » de l'amour libre sur le mariage. M. Auguste Loslever, par ses fonctions de vice-président au tribunal de Liège, a été amené à pénétrer dans les milieux sociaux les plus divers, à statuer sur les causes en divorce, les abandons du foyer et les enfants, les adultères, les déchéances de puissance paternelle, l'enfance moralement abandonnée, l'enfance coupable, sans compter l'enfance martyre. Il a pu se rendre compte de l'étendue et de la profondeur du mal, et ce mal réside essentiellement dans le mépris de l'ordre relativement à l'union sexuelle. L'ordre est remplacé aujourd'hui trop souvent par la passion, et les adversaires du mariage essayent de construire la thèse de l'union libre sur les exigences mêmes et les [illegible] de la nature humaine. M. Loslever suit ses adversaires sur leur propre terrain : laissant à d'autres, qui l'ont [illegible], la défense de l'union monogame par la considération des exigences de [illegible], il a eu principalement en vue d'y ajouter la considération de la pureté et de la noblesse de l'amour pris en lui-même.

Les propos de ceux qu'il combat semblent avoir voulu atteindre la cause de la perfection et du bonheur de l'union humaine. Il est sans doute permis de douter de leur droite intention. Néanmoins, en leur faisant l'honneur de les croire de bonne foi, il est possible de démontrer qu'ils se trompent et que leurs systèmes aboutissent à des conséquences désastreuses. C'est à quoi s'emploie l'argumentation de M. Loslever.

Lors de la première édition de ce livre, nous en avons hautement loué la valeur morale et la portée sociale (1) ; nous ne pouvons aujourd'hui que le recommander à nos lecteurs avec une insistance nouvelle.

---

les garçons, des apaches. Ces gens cherchent, comme le dit Bourget, la norme de la société dans ce qui doit rester un déchet.

» L'auteur, dans sa réfutation s'est basé sur le terrain de ses adversaires ; dans le dernier chapitre, cependant, il franchit ce terrain et montre comment le christianisme donne au monde la vraie conception de la vie.

» Nous ne ferons qu'une demande à l'auteur de ce livre : lors d'une troisième édition qu'il veuille bien enlever (p. 94) la citation qu'il donne de l'abbé Frémont. Cet abbé attaque, en l'isolant de son contexte, une phrase de Monsabré. C'est là commettre une révoltante injustice. La gloire de Monsabré, dont la sublime éloquence a proclamé en des phrases immortelles la sainteté du mariage, est au-dessus de telles mesquineries.

» En terminant cette recension, nous nous permettons de remercier M. Loslever de sa bonne action. L'autorité de son nom et celle de ses fonctions feront pénétrer son ouvrage dans les milieux fermés à l'activité sacerdotale. En le publiant l'auteur a fait du plus pur apostolat laïc. »

(1) Voici ce texte (*Ami du Clergé*, 6. 2. 1913) :

« *Amour libre ou fidélité ?* Déjà ce titre à lui seul est très heureux. On a coutume d'opposer, à l'amour libre le mariage indissoluble, et rien que ce grand mot d' « indissoluble » épouvante tout de suite les têtes faibles et les âmes sensibles, tandis que si vous proposez comme second terme de l'alternative la « fidélité », qui est-ce qui ne rougirait de tourner le dos à une si attirante affiche, la « fidélité » ? Donc, discussion des raisons invoquées à l'appui de l'amour libre, à l'appui du divorce (jamais je n'avais tant lu de Naquet qu'ici, et ce n'est vraiment pas beau) ; puis, exposé de certains principes de la moralité de l'amour qui sont hors de discussion : leur justification, et comment le mariage seul en permet l'observation ; chapitre final sur l'amour dans la société chrétienne. — Pages très belles, très élevées, bien dignes de servir de thème de méditation aux jeunes fiancés. »

II — Les meilleurs livres de l'année

De la *Revue des Lectures* (15. 12. 30) :

I. — Doctrine et vie chrétienne.

Aigrain, *Liturgia* (Bloud). — Anger, *La Doctrine du corps mystique de Jésus-Christ* (Beauchesne). — Dr René Biot, *Lourdes et le miracle* (Bloud). — Jacques Debout, *La Femme aux douze étoiles* (Spes). — Grandmaison, *Jésus-Christ* (édition abrégée) (Beauchesne). — G. Joannès, *Les Audiences divines* (Téqui). — Pierre Lhande, *Les Béatitudes* (Spes). — M. Lepin, *Le Christ Jésus* (Bloud). — Morineau, *La Sainte Vierge* (Bloud). — Peillaube, *La Destinée humaine* (Grasset). — Pinard de la Boullaye, *Jésus Messie, conférences de Notre-Dame de Paris 1930* (Spes). — Raoul Plus, *Qu'est-ce que la vie religieuse* (Flammarion). — Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote* (Mame). — Saint François de Sales, *Pages choisies*, par Francis Vincent (Payot). — Sertillanges, *Catéchisme des incroyants* (Flammarion). — Suzanne Spezzafumo de Faucamberge, *Tendresse de Dieu* (Flammarion). — Tertullien, *Apologétique* (Les Belles-Lettres). — Mgr Tissier, *Les Puissances morales et surnaturelles des femmes* (Téqui).

II. — Philosophie.

Diès, *Platon* (Flammarion). — Gina Lombroso, *L'Ame de la femme* (Payot). — Palhoriès, *Notre moi* (Lanore). — Pascal, *Les Pensées*, par Strowski (Mellottée). — Ross, *Aristote* (Payot).

III. — Sciences.

Boucabeille et Mlle Domzé, *Ce qu'il faut savoir de l'aviation* (Larousse). — Boutaric, *Le Froid* (Hachette). — Jean Brunhes, *Races* (Firmin-Didot). — Eddington, *La Nature du monde physique* (Payot). — Houllevigue, *La Vie du globe et la science moderne* (Colin). — B. Jacob, *La Curieuse vie des insectes* (Bernardin-Béchet). — Jacob, *Les Poissons chez eux* (Bernardin-Béchet). — Pienaar, *Histoire d'une famille de lions* (Stock). — Roule, *Bernardin de Saint-Pierre et l'harmonie de la nature* (Flammarion). — Roule, *La Vie des rivières* (Stock). — Schnack, *La Vie des papillons* (Stock). — Pierre Termier, *La Vocation de savant* (Desclée, de Brouwer et Cie). — Vernadsky, *La Biosphère* (Alcan). — Williamson, *Tarka la loutre* (Stock).

IV. — Éducation.

S. S. Pie XI, *Encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse* (Bonne Presse). — Ancelet-Hustache, *Le Livre de Jacqueline* (Plon). — Jacques Debout, *Aux assassins comme il faut* (Spes). — Mgr Dubourg, *Après la vingtième année* (Publiroc). — Hébrard, *Soigne ton corps, forme ta volonté* (Publiroc). — Abbé Jacquemet, *L'Education de la pureté* (Bloud). — Laudet, *Politesse et savoir-vivre* (Bloud).

V. — Histoire, mélanges historiques.

Général Azan, *L'Expédition d'Alger* (Plon). — Bardy, *L'Afrique chrétienne* (Bloud). — Marcel Boulenger, *Mazarin, soutien de l'Etat* (Grasset). — Prince Sixte de Bourbon, *La Dernière conquête du roi, Alger 1930* (Plon). — Bülow, *Mémoires* (Plon). — Léonce Célier, *Les Filles de la Charité* (Grasset).

— CHAILLET, *Afrique* (Lanore). — CHAMPENOIS, *Le Sabotage officiel de l'histoire de France* (Bossard). — JEAN DISSARD, *Les Jésuites* (Apostolat de la Prière). ALBERT DUFOURCQ, *Le Christianisme et l'Empire* (Plon). — GABORY, *L'Angleterre et la Vendée* (Perrin). — GOYAU, *Le Cardinal Mercier* (Flammarion). — GOYAU, *L'Eglise en marche* (Spes). — GEORGES GOYAU, *Rome chrétienne* (Flammarion). — DANIEL HALÉVY, *La Fin des notables* (Grasset). — FERNAND HAYWARD, *Histoire des Papes* (Payot). — GUSTAVE HERVÉ, *Nouvelle histoire de France* (Fayard). — LAUDET, *Léon XIII* (Bloud). — PIERRE DE NOLHAC, *Autour de la reine* (Tallandier). — PRAVIEL, *La Vie tragique de l'impératrice Charlotte* (Nouvelle revue critique). — REITZ, *La Guerre des Boers* (Payot). — GUSTAVE REYNIER, *La Femme au XVIIe siècle* (Tallandier). — ARMAND RIO, *La Préhistoire* (Hachette). — Marquis DE ROUX, *La Restauration* (Fayard). — W. SERIEYX, *Drouot et Napoléon* (Tallandier). — GONZAGUE TRUC, *La Vie de Madame de Maintenon* (Gallimard). — WOOLLEY, *Les Sumériens* (Payot).

VI. — Vies de saints.

VICTOR GIRAUD, *Sainte Jeanne de Chantal* (Flammarion). — GOUIN, *Le Bienheureux Grignion de Montfort* (Bloud). — MARTINDALE, *Saint Ignace de Loyola* (Lethielleux).

VII. — Biographies.

HENRY BORDEAUX, *L'Abbé Fouque* (Plon). — GAQUÈRE, *Le Maréchal Foch* (Mame). — GUITTON, *La Vie ardente et féconde de Léon Harmel* (Spes). — EVE LAVALLIÈRE, *Ma conversion* (Nouvelle Revue française). — PEYRILLER, *Le Pilote de sainte Thérèse, Bourjade, aviateur de guerre et missionnaire* (Plon).

VIII. — Voyages, missions, colonisation, tourisme.

La Légende dorée au delà des mers (Grasset). — AURENCHE, *La Mort de Stamboul* (Peyronnet). — BAETEMAN, *Au pays du roi Ménélick* (Vitte). — VICTOR BÉRARD, *Les Navigations d'Ulysse* (Colin). — BERNOVILLE, *Lourdes* (Flammarion). — H. CÉLARIÉ, *Le Paradis sur terre* (Hachette). — PAUL CHACK, *Pavillon haut* (Editions de France). — CONSTANTIN-WEYER, *Clairière, récits du Canada* (Stock). — CHARLES DELVERT, *L'Algérie* (Hachette). — ELIAS, *Les Explorations polaires* (Payot). — GEX, *Dans les Alpes françaises* (Gigord). — LOUIS GUÉRIN, *Lourdes* (Bonne Presse). — GUITTON, *La Suisse* (Arthaud). — GEORGES HARDY, *Ergaste ou la vocation coloniale* (Larose). — HOMBERG, *L'Ecole des colonies* (Plon). — MABILLE DE PONCHEVILLE, *Le Chemin de Saint-Jacques* (Bloud). — MACDONALD, *Mœurs et coutumes des Thibétains* (Payot). — PAUL MORAND, *New-York* (Flammarion). — CLAUDE NISSON, *La Conquête du Mont-Blanc* (Spes). — MARTHE OULIÉ, *Quand j'étais matelot* (Redier). — ANDRÉ PHILIP, *L'Inde moderne* (Alcan). — ANTONY PHILIPPE, *Au cœur de l'Afrique, Ouganda* (Dillen). — THARAUD, *Fez ou les bourgeois de l'Islam* (Plon). — TURPAUD, *Les Merveilleux voyages de Marco Polo* (Spes).

IX. — Littératures, mélanges littéraires.

RENÉ BAZIN, *Paysages et pays d'Anjou* (Calmann). — ANDRÉ BELLESSORT, *Victor Hugo* (Perrin). — VICTOR BÉRARD, *La Résurrection d'Homère* (Grasset). — H. BREMOND, *Divertissements devant l'arche* (Grasset). — CALVET, *L'Enfant dans la littérature* (Lanore). — DIMNET, *L'Art de penser* (Grasset). — FIDAO-JUSTINIANI, *Qu'est-ce qu'un classique* (Firmin-Didot). — GIRAUD, *Bossuet* (Flammarion). — HARMAND, *Michelet, étude et extraits* (Delagrave). — JOUBERT, *Pensées* (Firmin-Didot). — HENRI LAVEDAN, *De la coupole aux lèvres* (Albin Michel). — LOUIS REYNAUD, *La Crise de notre littérature* (Hachette). — RIPERT, *Mireille mes amours* (Spes). — THIBAUDET, *Physiologie de la critique* (Nouvelle revue critique). — LOUIS VEUILLOT, *Œuvres poétiques* (Lethielleux).

X. — Beaux-arts.

BORDES, *Œuvres choisies des grands artistes* (de Gigord). — CRISENOY, *Fra Angelico* (Bloud). — JEANNE-E. DURAND, *Notre-Dame de Paris* (Bloud). — PIERRE LADOUÉ, *Clochers* (Redier).

XI. — Poésie.

SERGE BARRAULT, *Le Grand portail des morts* (Spes). — J. BOUBÉE, *Poèmes sacrés et profanes* (Apostolat de la Prière). — J. DES COGNETS, *Fugitives* (Garnier). — FRANÇOIS COPPÉE, *Choix de poésies* (Lemerre). — ANDRÉ DUMAS, *Poésies* (Garnier). — GAMBER, *Vers l'autre rive* (de Gigord). — MARGUERITE HENRY-ROSIER, *Le Monde est à toi* (Lemerre). — LAMARTINE, *Choix de poésies* (Lemerre). — CAMILLE MELLOY, *L'Offrande filiale* (Desclée, de Brouwer et Cie). — MERVEILLEUX DU VIGNAUX, *Au fil de la vie* (Aubanel père). — MARIE NOËL, *Les Chants de la Merci ; Le Rosaire des joies* (Crès). — CÉCILE PÉRIN, *La Féerie provençale* (Le Divan). — THÉRÈSE PROMSY, *Les Gestes de Dieu pour son peuple* (Casterman). — VEGA, *L'Amour qui ne meurt pas* (Perrin).

XII. — Livres de guerre et d'après-guerre.

BRIDOUX, *Souvenirs du temps des morts* (Albin Michel). — Colonel CAMPAGNE, *Le Chemin des croix* (Tallandier). — GAUDY, *Les Galons noirs* (Tallandier). — GUICHARD, *La Guerre des Enseignes* (Renaissance du livre). — JUNGER, *Orages d'acier* (Payot). — ANDRÉ PÉZARD, *Nous autres, à Vauquois* (Renaissance du livre). — REDIER, *Méditations dans la tranchée* (Redier). — PAUL TOINET, *Plateau-zéro, tambour-cent* (Berger-Levrault).

XIII. — Questions actuelles.

BARRÈS, *Les Diverses familles spirituelles de la France* (Plon). — SERGE DE CHESSIN, *La Nuit qui vient de l'Orient* (Hachette). — DUHAMEL, *Scènes de la vie future* (Mercure). — NEY, *L'Autre Allemagne* (Berger-Levrault). — PONCET, *Le Drame de la Grande-Chartreuse* (Lumière à Dijon). — LUCIEN ROMIER, *Promotion de la femme* (Hachette). — VAUTHIER, *Le Danger aérien et l'avenir du pays* (Berger-Levrault). — JEAN YOLE, *Le Malaise paysan* (Spes).

XIV. — Romans pour lecteurs avertis.

CLAUDE ANET, *Mayerling* (Grasset). — EMILE BAUMANN, *Abel et Caïn* (Grasset). — R.-H. BENSON, *Dans le van du vanneur* (Edition Saint-Michel). — PAULE HENRY BORDEAUX, *Antaram de Trébizonde* (Albin Michel). — BOUZINAC-CAMBON, *Du haut de la colline* (Plon). — COLETTE, *Sido* (Ferenczi). — LÉO GAUBERT, *L'Heure d'allumer les lampes* (Renaissance du livre). — ANDRÉ LAMANDÉ, *Les Leviers de commande* (Grasset). — CÉLINE LHOTTE, *Chœur triste chez les sans-repos* (Renaissance du livre). — PALACIO VALDÈS, *La Sœur Saint-Sulpice* (Marpon). — JANE SANDELION,

L'Age où l'on croit aux îles (Renaissance du livre). — SINCLAIR LEWIS, *Babbitt* (Stock). — ALBERT-EMILE SOREL, *Régine et nous* (Lemerre).

XV. — Romans pour grandes personnes.

AUDIBERT, *Montagnes* (Redier). — LOUIS BERTRAND, *Le Roman de la conquête, 1930* (Fayard). — ALBERT BESSIÈRES, *L'Agonie de Cosmopolis* (Spes). — HENRY BORDEAUX, *Tuilette* (Plon). — PAUL BOURGET, *La Vengeance de la vie, Agnès Delas* (Plon). — JOSEPH CONRAD, *La Ligne d'ombre* (Gallimard). — DEMAISON, *La Comédie animale* (Grasset). — MARY FLORAN, *Fiancée imaginaire* (Calmann). — GHÉON, *La Vieille dame des rues* (Flammarion). — MAURICE LARROUY, *La Race immortelle* (Plon). — JOSEPH L'HÔPITAL, *Cantecolombe* (Redier). — LONGWORTH-CHAMBRUN, *Deux bagues au doigt* (Plon). — PAUL MORAND, *Champion du monde* (Gallimard). — JACQUES MOREL, *L'Homme dangereux* (Fayard). — PALACIO VALDÈS, *Sainte Rogelia* (Plon). — TRILBY, *Marise, fille de la liberté* (Flammarion). — ROBERT VALLERY-RADOT, *Le Secret de la nuit* (Editions Saint-Michel). — BENJAMIN VALLOTTON, *Nous sommes forts* (Payot). — VALLOTTON, *Suspects* (Payot). — HUGO WAST, *Désert de pierre* (Renaissance du livre). — MARY WEBB, *Sarn* (Grasset).

XVI. — Romans pour jeunes filles.

PIERRE ALCIETTE, *Le Vœu de Zabeth* (Gautier-Languereau). — HENRI ARDEL, *Rêve blanc* (Plon). — HENRY BISTER, *La Petite muse* (Gautier-Languereau). — PIERRE DE BOUCHAUD, *Les Détours du bonheur* (Plon). — ANDRÉ BRUYÈRE, *La Marquise et le biscuit* (Gautier-Languereau). — ANTONY DREYER, *Un beau parti* (Gautier-Languereau). — MARIE LE MIÈRE, *La Revanche du cœur* (Gautier-Languereau). — JEAN MAUCLÈRE, *Line et la beauté* (Gautier-Languereau). — PIERRE DE SAXEL, *Tais-toi, mon cœur* (Gautier-Languereau). — EMMANUEL SOY, *Cœurs à prendre* (Gautier-Languereau).

XVII. — Romans pour jeunes gens.

JEAN D'ALGRAIVES, *L'Enigme du pastel* (Hachette). — BEUCHER, *Les Ecumeurs de la brousse* (Tallandier). — BONNEAU, *La Déesse aux six poignards* (Tallandier). — BONNEAU, *Séradmès le puissant* (Tallandier). — FALCOZ, *Le Semeur de feu* (Tallandier). — LAMBRY, *Sur la terre qui change* (Tallandier). — M. DE MOULINS, *Morok l'orang-outang* (Tallandier). — J. NORMAND, *Le Maître de l'étoile* (Tallandier). — J. NORMAND, *La Vallée des gymnotes* (Tallandier). — J. ROSMER, *La Porte noire* (Tallandier). — SAINT-YVES, *Les Pleurs des babakoutes* (Tallandier). — N. SEVESTRE, *La Jonque noire* (Tallandier). — VANDER, *Le Capitaine noir* (Tallandier).

XVIII. — Romans pour tous.

ANDERSEN, *Contes choisis* (Renaissance du livre). — M. D'ARMAGNAC, *Le Sauvetage de Jean Paquerel* (Spes). — ALEX BERRY, *Isabelle l'aventureuse* (Gautier-Languereau). — LOUIS BERTRAND, *Sanguis martyrum* (Mame). — BRADA, *La Maison de la peur* (Plon). — ANDRÉ BRUYÈRE, *La Route de l'empereur* (Gautier-Languereau). — CASALE, *La Rose du Bocage* (Plon). — JEANNE DE COULOMB, *Au revoir, soleil* (Flammarion). — DELLY, *Gilles de Cesbres* (Tallandier). — DICKENS, *Les Aventures de M. Pickwick* (Spes). — JEAN DRAULT, *Briguedon, roi du « Triple-crème »* (Baudinière). — JEAN DRAULT, *Millionnaire sans le savoir* (Mame). — JEAN DUFOURT, *Laurette ou les amours lyonnaises* (Plon). — CHARLES FOLEY, *Marions Jacotte* (Flammarion). — J. DES GACHONS, *Le Cœur sans tache* (Plon). — PIERRE GOURDON, *L'Aïeul inconnu* (Bonne Presse). — PIERRE GOURDON, *Le Gosi* (Mame). — JEAN GUÉTHARY, *A l'ombre d'un trône* (Mame). — W. JACOBS, *Quand femme veut* (Hachette). — PIERRE LADOUÉ, *Sculpteur d'âme* (Firmin-Didot). — JACK LONDON, *Le Loup des mers* (Crès). — JACK LONDON, *Les Mutinés de « l'Elseneur »* (Crès). — LUND, *Pistes blanches* (Firmin-Didot). — V.-H. MARTIN, *Le Chemin de la Vera-Cruz* (Mame). — PIERRE L'ERMITE, *Les Fumées bleues* (Bonne Presse). — FRÉDÉRIC PLESSIS, *Le Clos Varin* (Dunod). — ROGER RÉGIS, *Le Merveilleux voyage* (Fayard). — ROCHAT-CENISE, *Les Saisons montagnardes* (Flammarion). — A. DE ROLLIAND, *Les Protégés de la Wivre* (Plon). — SHEEHAN, *Tristan Lloyd* (Lethielleux). — HUGH WALPOLE, *Le Cheval de bois* (Hachette). — PAUL WENZ, *Il était une fois un gosse* (Dunod). — MARGUERITE VAN DE WIELE, *Ame blanche, histoire d'une petite fille* (Renaissance du livre).

XIX. — Récits pour enfants.

Les Livres roses (Larousse). — M. D'ARMAGNAC, *Chantal d'Avesnes* (Hachette). — M. DE CARNAC, *La Petite babouche d'argent* (Gautier-Languereau). — MAX COLOMBAN, *Liliane aviatrice ; Galaor et Celysette* (Bonne Presse). — G. DUHAMELET, *Tout feu tout flamme* (Desclée, de Brouwer et Cie). — ERIC DE CYS, *Pâques fleuries* (Gautier-Languereau). — H. GIRAUD, *Huit jours dans un grenier* (Gautier-Languereau).

ÉPHÉMÉRIDES

Lundi 1er décembre 1930.

FRANCE. — *Paris :* Le prince Georges-Valentin Bibesco (né à Bucarest le 23. 4. 80, pilote-aviateur depuis 1909, président de l'Aéro-Club de Roumanie) est élu président de la Fédération aéronautique internat., en remplacement du comte Henry de La Vaulx, tué dans un accident d'aviation à Jersey-City le 18. 4. 30. (*D. C.*, t. 23, 1336).

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le président maréchal Hindenburg promulgue, en vertu de l'art. 48 de la Constitution, l'ordonnance sur la consolidation de l'économie et des finances nationales.

ARGENTINE. — Mise en vigueur pour la première fois de l'heure d'été.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Ouverture de la dernière session du 71e Congrès américain ; le 2 déc., lecture du message du président Hoover, qui expose la situation économique du pays et examine en détail les causes de la crise qui l'atteint.

GRANDE-BRETAGNE. — Mise en application du nouveau Code routier anglais.

RUSSIE. — *Moscou :* M. S. I. Syrtzov, prés. du Cons. des commissaires du peuple de R. S. F. S. R. (Russie intérieure), et M. Lominadzé sont exclus du Comité central du parti communiste ; Vassilii Schmidt, vice-prés. du Cons. des commissaires du peuple, et Johann Birna sont nommés commissaires du peuple à l'Agriculture.

— *Pétrograd :* Un train tamponne un tramway ; 18 morts, 10 blessés.

YOUGOSLAVIE. — Fête de l'unité yougoslave.

Mardi 2 décembre.

FRANCE. — *Paris :* Le prix *Femina-Vie Heureuse* est attribué à M. Marc Chadourne pour son roman *Cécile de la Folie*, 1930 (né dans la Corrèze le 23. 5. 95, ét. au lycée Louis-le-Grand, à l'Ecole des sciences politiques, licencié en droit : auteur de *Marchurelu* en collaboration avec M. Maurice Guierre ; *Vasco*, 1928 ; *Libération* 1929). — Mort de François Binet, né à Bonnat (Creuse)

le 4. 5. 80, avocat, député de Guéret, 12. 1. 1908-1914, 16. 11. 19 à avr. 1928, rad.-soc., sénateur de la Creuse depuis le 20. 10. 29, de la Gauche démocratique, min. de l'Agriculture, 9. 3. 26-17. 7. 26.

BULGARIE. — *Sofia :* Tewfik Rouchdi bey, min. des Aff. étr. de Turquie, confère avec MM. A. Liaptcheff, premier ministre, et M. A. Bouroff, min. des Aff. étr., et rend visite au roi Boris III. — Assassinat de Naoum Tomalevski, membre de la représentation macédonienne à l'étranger, de la fraction Protoguerof.

CHINE. — *Sinti :* Un bateau assurant le service entre Hankéou et Tchang-Cha coule ; 300 noyés.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* A la Chambre des Lords le cabinet MacDonald est mis en minorité, par 74 contre 10, au cours des débats sur l'échec de la conférence impériale. — Sir Isaac Alfred Isaacs, chief justice d'Australie, est nommé gouverneur général du Commonwealth, en remplacement de Lord Stonehaven of Ure (cf. *D. C.*, t. 19, 189).

ITALIE. — *Rome :* Mort de Don Luigi Pignatelli della Leonessa, prince de Monteroduni, min. plénipot. de l'Ordre souverain et militaire de Malte près le Saint-Siège depuis le 6. 3. 30.

Mercredi 3 décembre.

FRANCE. — L. relative aux polices d'assurances sur la vie, aux bons de capitalisation et d'épargne égarés, détruits ou volés (*J. O.*, 4. 12. 30). — L. relative aux droits successoraux de l'époux survivant (modificat. des art. 755, 767 et 1 094 du Code civ.) (*J. O.*, 12. 12. 30 ; *erratum*, *J. O.*, 13. 12. 30). — D. (min. des Aff. étr.) portant publicat. et mise en applicat. provisoire d'un arrangement colonial franco-lusitanien intervenu le 20. 11. 30 à Lisbonne par échange de lettres (*J. O.*, 17. 12. 30).

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Rentrée du nouveau Reichstag. — *Jeschkovitz* (près Breslau) : Arrestation de 350 membres d'une section d'assaut du parti national-socialiste dans la propriété de von Oelffen, découverte de nombreuses carabines, de pistolets et de grenades à main.

AUTRICHE. — *Vienne :* Le Dr Otto Ender (né à Altach le 24. 12. 75, ét. au collège des Jésuites « Stella Matutina », à Feldkirch, ét. de droit aux Univ. d'Innsbruck, de Fribourg, de Vienne et de Prague, avocat à Bregenz, 1908, directeur d'un établissement de crédit foncier du Vorarlberg, 1916, gouverneur du Vorarlberg depuis nov. 1918, signa l'appel à la S. D. N. pour le rattachement de cette province à la Suisse, 1919) forme le nouveau cabinet, qui réalise la coalition du bloc Jean Schober et des chrétiens sociaux.

BRÉSIL. — *Porto-Novo* (Minas-Geraes) : Explosion d'un dépôt de matériel de guerre ; 36 victimes.

CHINE. — *Nankin :* Création du min. de l'Instr. publ., dont le titulaire est M. Kao Lou, ambass. de Chine à Paris depuis le 22. 3. 29.

ESPAGNE. — *Madrid :* M. Joaquin Llizo, rédacteur polit. du journal *El Sol*, tire un coup de feu sur le gén. Damaso Berenguer, prés. du Cons., qui n'est pas atteint.

ETATS-UNIS. — *Washington :* M. William Doak est nommé min. du Travail en remplacement de M. James Davis.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le gouvernement adresse une protestat. au gouvernement de l'U. R. S. S. contre les appels à la révolution lancés de Moscou les 1er et 2 déc. pendant la grève des mineurs écossais. — *Whitechapel :* M. James Hall, travailliste, est élu député par 8 544 contre 7 445 à M. Barnett Janner, libéral, 3 735 à M. Loel Guinness, conservateur, et 2 106 à M. Harry Pollitt, communiste, en remplacement de Harry Gosling, travailliste, décédé.

ITALIE. — *Rome :* La section spéciale « Ovra », de la direction générale de la Sûreté publ., découvre une organisat. clandestine antifasciste ; 24 arrestations.

JAPON. — *Koyama :* Mort du R. P. Lucien Drouart de Lézey, des Missions étr. de Paris, né à Dunkerque en 1849, prof. au séminaire de Tokio, 1878, missionnaire à l'île Sado, où il fonde les premières missions, à Nijgata, à Sendaï, à Kofou, à Sekiguchi, à la léproserie de Koyama depuis 1919, décoré de l'Ordre du mérite japonais, août 1930 ; auteur de *Sources de la Vérité*.

Jeudi 4 décembre.

FRANCE. — *Sénat :* L'ordre du jour pur et simple présenté par M. Bienvenu-Martin, comme conclusion du débat sur la politique générale et repoussé par le gouvernement, est adopté par 147 contre 139 ; le ministère A. Tardieu donne sa démission (*D. C.*, t. 24, 1219). — *Paris :* Séance publique annuelle de l'Acad. française ; rapport de M. René Doumic sur les concours littéraires de l'année 1930, rapport de M. Louis Barthou sur les prix de vertu, répartition des prix Cognacq-Jay pour 1930, soit 92 dotations de 25 000 francs et 152 dotations de 10 000 francs. (Cf. *D. C.*, t. 24, 1091). — Mort de Victor Blanchet, né à Rives (Isère) le 25. 4. 62, directeur des papeteries Blanchet et Kléber, anc. maire de Rives, député de l'Isère 1919-24, de l'Entente républ. démocrat.

AUTRICHE. — *Vienne :* M. Eldersch, social-démocrate, est élu président du Nationalrat.

ESPAGNE. — *Madrid :* Reprise des négociat. commerciales franco-espagnoles, interrompues le 22 oct. ; elles sont de nouveau suspendues le 18 déc.

INDE. — Violent séisme en Birmanie, la ville de Pyou est détruite ; une quarantaine de morts.

POLOGNE. — *Varsovie :* Le prés. de la Républ. accepte la démission du cabinet Pilsudski et signe la nomination des membres du ministère Walery Slawek (*D. C.*, t. 23, 1022).

RUSSIE. — *Moscou :* Reprise de la conférence sino-soviétique relative au chemin de fer de l'Est chinois.

SUÈDE. — *Stockholm :* Mort du prof. Salomon Henschen, âgé de 83 ans, auteur de travaux sur l'anatomie et la pathologie du cerveau et du système nerveux.

Vendredi 5 décembre.

BELGIQUE. — Un brouillard délétère couvre la vallée de la Meuse entre Liége et Huy et asphyxie 67 personnes.

INDE. — *Bombay :* Désordres à l'occasion d'un nouveau « Gandhi-Day » organisé par les nationalistes pour commémorer les 7 mois de prison de leur chef ; 229 blessés, nombreuses arrestations.

ITALIE. — *Rome :* Mort (suicide ou assassinat) d'Eugène Levine, premier secrét. et chargé d'affaires de l'ambass. des Soviets à Rome.

ROUMANIE. — *Bucarest :* M. Grégoire Junian, min. de la Justice, donne sa démission, par suite d'un désaccord sur les réductions budgétaires décidées par le cabinet ; il est remplacé par M. Voico Nitzesco, min. des Communications ; M. I. Raducanu est nommé min. des Communications.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Echec des négociat. en vue du renouvellement de l'accord charbonnier germano-tchécoslovaque.

Samedi 6 décembre.

FRANCE. — *Paris :* M. Louis Bottée (né à Paris le 14. 3 52, statuaire et graveur en médailles, grand prix de Rome, 1878, médaille d'honneur du Salon de 1914) est élu m. de l'Acad. des beaux-arts, section de gravure, en remplacement d'Auguste Patey, décédé le 16. 5. 30.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le Reichstag ratifie par 293 contre 253 les décrets-lois du 1er décembre sur la consolidat. des finances nationales. — Le Reichstag ratifie en 3e lecture le projet de loi de réduction de 20 % des traitements aux parlementaires.

AUTRICHE. — *Vienne :* Congrès de la Social-démocratie, réunissant 500 délégués (6-8 déc.) ; promet sa collaborat. au gouvernement pour une politique de travail et de paix, demande un ensemble de mesures susceptibles de remédier à la crise économique et au chômage l'apaisement par le désarmement intérieur général, l'arrêt des actes de terrorisme contre les syndicats, le maintien de l'assurance contre le chômage.

ESPAGNE. — *Madrid :* Assemblée des « periodistas de la Izquierda », journaux de gauche, qui se solidarisent pour la défense de la liberté de la presse.

ESTONIE. — *Reval :* Signat. du traité d'amitié entre l'Estonie et l'Afghanistan.

GRANDE-BRETAGNE. — Londres : Sir Oswald Mosley (*D. C.*, t. 17, 250) et 17 de ses collègues travaillistes signent un manifeste où ils suggèrent une série de mesures destinées à faire face au chômage et à la crise économique actuelle.

PAYS-BAS. — *La Haye :* Ordonnance de la Cour permanente de justice internat. dans l'affaire des zones franches de Savoie et du pays de Gex : par 6 voix

contre 6, la voix du président italien étant prépondérante, elle reconnaît à la Suisse le droit au maintien des zones et à la France le droit de maintenir à la frontière politique un cordon de police et d'y percevoir sur certains produits des taxes fiscales analogues à celles qui frapperaient les mêmes produits fabriqués en France ; elle invite les deux parties à de nouvelles négociat. jusqu'au 31. 7. 31.

Yougoslavie. — *Belgrade :* Le général Jurisitch, commandant du 5e corps d'armée, est nommé inspecteur général de la défense territoriale.

Dimanche 7 décembre.

Saint-Siège. — Le prince Nobuhito, premier chef de la maison de Takamatsu, né à Tokio le 3. 1. 1905, frère du Mikado, est reçu en audience particulière par S. S. Pie XI.

France. — *Houat (île) :* Le releveur d'épaves italien *Artiglio*, qui tentait de briser le cargo américain *Florence*, chargé de munitions et coulé le 24. 4. 18, est anéanti par l'explosion de ce dernier ; 12 morts, 7 blessés.

— *Paris :* M. Noël Ramichvili (né à Tiflis le 5. 4. 81, député du Caucase, 1906, prés. du groupe social-démocrate à la 1re Douma, député à la 2e Douma, 1907, plusieurs fois emprisonné et déporté sous le régime tsariste, min. de l'Intérieur du gouvernement géorgien, s'expatria quand l'armée rouge occupa la Géorgie, 1922) est assassiné par Parmery Tchanoukvadzé, par passion politique et vengeance personnelle.

Argentine. — *Buenos-Aires :* Arrestat. des généraux Enrique Mosconi, anc. directeur de l'administrat. nationale des pétroles, et Alonzo Baldrich.

Autriche. — *Vienne :* Le Chancelier Otto Ender adresse au chancelier du Reich Heinrich Bruening un télégramme dans lequel il lui exprime la volonté du cabinet autrichien de resserrer les relations fraternelles entre les deux Républiques sœurs.

Bulgarie. — Inaugurat. de la voie ferrée Tvardica-Sliven.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Mort de Sir Otto John Beit, 1er baronet créé en 1924, né le 7. 12. 65, doct. en droit de l'Univ. de Cape Town, direct. des Cies British South Africa, chemins de fer de Rhodesia, m. du Comité de direction du Collège impérial des sciences et de technologie ; du Conseil d'admin. du Rhodes Trust, fondat. de l'Association Beit pour les recherches médicales, officier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, héritier, son fils Alfred Lane, né le 19. 1. 03.

Inde. — *Ahmedabad :* Nouvelle arrestat. de Vallabhai Patel, prés. du Congrès national panindien, à la suite d'un discours révolutionnaire.

Perse. — *Téhéran :* Installation de la nouvelle Commission composée des 40 principaux légistes persans et chargée d'élaborer à l'avenir tous les projets de loi, avant que ceux-ci soient soumis au Medjlis.

Russie. — *Moscou :* Le trib. suprême rend son arrêt dans le procès du « parti industriel », mettant en cause un certain nombre de professeurs, d'ingénieurs et de techniciens russes accusés d'avoir saboté l'exécution du plan quinquennal d'industrialisation en liaison avec un groupement d'émigrés à Paris, pour favoriser l'intervention étrangère ; Ramsine, Kalinnikov, Laritchev Tcharnovsky et Fedotov sont condamnés à mort ; Kouprianov, Otchkine et Citnine sont condamnés à 10 ans de prison ; la peine capitale est commuée en celle de 10 ans de prison, la peine de 10 ans d'emprisonnement est réduite à 8 ans le 8 déc.

Lundi 8 décembre.

France. — *Paris :* M. Emile Jouguet (né à Bessèges le 6. 1. 71, inspect. gén. des mines, prof. à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole nationale supérieure des mines, auteur de travaux sur les principes généraux de la mécanique et de thermodynamique, sur la mécanique des fluides et des milieux continus, sur la mécanique chimique et les explosifs, sur la théorie des moteurs thermiques) est élu m. de l'Acad. des sciences, section de mécanique, en remplacement du général Hippolyte Sebert, décédé le 23. 1. 30.

Allemagne. — *Berlin :* Mort du Dr Félix Porsch, né à Ratibor le 30. 4. 53 ; député au Reichstag, 1881-1893 ; m. de la Diète prussienne, 1884-1929 ; président du Centre prussien ; rédacteur à la *Schlesische Volkszeitung* de Breslau, m. du Conseil de surveillance de la *Germania ;* conseiller juridique de l'évêché de Breslau.

Belgique. — *Bruxelles :* Le Conseil provincial du Brabant désigne comme sénateur provincial M. Philips, banquier, conseiller communal à Gossoncourt, en remplacement du baron de Becker-Remy, décédé le 6. 11. 30.

Brésil. — *Sao Paulo :* A la suite de la démission du chef de la police du gouvernement provisoire de Sao Paulo, le ministère de l'Etat démissionne, un nouveau gouvernement est constitué

Egypte. — *Le Caire :* Formation du nouveau parti « al Chaad » (parti du peuple), dont Sidky pacha est élu président.

Inde. — *Calcutta :* Le lieutenant-colonel Norman Simpson, inspecteur général des prisons de la présidence du Bengale, est assassiné par trois Bengalis.

Yougoslavie. — *Zagreb :* 150 000 Croates manifestent leur fidélité au roi Alexandre 1er.

Mardi 9 décembre.

France. — *Beaune :* Mort d'Adolphe Retté, né à Paris le 25. 7. 63, poète symboliste, collabora au premier *Mercure de France*, à la *Plume ;* auteur de *Cloches en la nuit*, 1889 ; *Thulé des brumes*, 1891 ; *Réflexions sur l'anarchie, initiative d'un groupe « L'idée nouvelle »*, 1894 ; *L'archipel en fleurs*, 1895 ; *Campagne première*, 1897 ; *Promenades subversives*, 1897 ; *Idylles diaboliques ; Du Diable à Dieu*, 1907 ; *Le règne de la bête*, 1908 ; *Un séjour à Lourdes*, 1909 ; *Sous l'étoile du matin*, 1910 ; *Dans la lumière d'Ars*, 1912 ; *Au pays des lis noirs*, 1913 ; *Quand l'esprit souffle*, 1914 ; *Ceux qui saignent*, 1918 ; *Sainte Marguerite-Marie*, 1920 ; *Lettres à un indifférent*, 1921 ; *Le Soleil intérieur*, 1922 ; *Louise Ripas*, 1922 ; *Léon Bloy*, 1923 ; *La maison en ordre*, 1923 ; *Les rubis du Calvaire*, 1924 ; *La Basse-Cour d'Apollon*, 1924 ; *Jusqu'à la fin du monde*, 1926 ; *Le Voyageur étonné*, 1928 ; *Oraison du silence*, 1930.

— *Paris :* L'acad. Goncourt attribue son prix annuel à M. Henri Fauconnier (né à Barbezieux, âgé de 46 ans) pour son livre *Malaisie ;* le prix Théophraste-Renaudot est décerné à Mme Germaine Beaumont, journaliste, auteur de *Piège*.

Belgique. — *Bruxelles :* Conférence des pays exportateurs du sucre (9-16 déc.), 9 Etats sont représentés ; le protocole concernant l'accord des exportateurs européens est signé par 8 délégations, l'Allemagne s'est retirée.

Espagne. — *Valence :* Grève générale de 48 heures.

Etats-Unis. — *Santa Clara :* Mort du R. P. Jérôme Sixtus Ricard, âgé de 80 ans, né à Plaisians (Drôme), ét. dans un collège religieux de Turin, émigra en 1873 aux Etats-Unis, poursuit ses études au Woodstock College, astronome et météorologiste de l'Univ. de Santa-Clara, étudia les taches solaires et déduisit un système de prédiction du temps.

Hongrie. — *Budapest :* M. Louis Walko, min. des Aff. étr., donne sa démission ; il est remplacé par le comte Jules Karolyi (âgé de 60 ans, ét. de droit à Budapest, Berlin et Bonn, préfet d'Arad, officier de hussards sur le front russe pendant la grande guerre, prés. du Conseil du cabinet contre-révolutionnaire d'Arad et de Szeged pendant la domination bolcheviste, m. de la Chambre haute, garde de la Couronne, 1928).

Italie. — *Susak :* Effondrement d'un ponton ; 13 morts, 10 blessés.

Pologne. — *Varsovie :* Ouverture de la nouvelle Diète ; M. Casimir Switalski, anc. prés. du Conseil, est élu prés. de la Diète ; M. Rackziewicz, anc. voïvode de Vilna, anc. min. de l'Intérieur, est élu prés. du Sénat.

— M. Roman Knoll, min. de Pologne à Berlin depuis le 11. 7. 28, donne sa démission.

Roumanie. — *Bucarest :* Signat. du traité de commerce, de navigation et d'établissement roumano-portugais.

Suisse. — *Genève :* Clôture de la session de la Commission préparat. de la Conférence du désarmement (6 nov.-9 déc.) ; elle adopte le projet de convention qui sera transmis au Conseil de la S. D. N. ; limitat. des effectifs militaires, navals et aériens en temps de paix, à l'exclusion des réserves instruites que la mobilisat. fait intervenir pour la défense du territoire, établissement d'un plafond individuel pour chaque Etat ; limitat. par voie budgétaire, publicité des dépenses, publicité

our les affectations de l'aviation civile, création d'une ommission permanente du désarmement.

Mercredi 10 décembre.

France. — *Paris :* Premier Congrès internat. de la écurité aérienne (10-23 déc.) ; vœux demandant que les lliages essentiels soient fournis par les différents producteurs d'après des compositions unifiées, que le classeent de ces alliages soit unifié ; s'occupe des moyens e secours, de protection et de sauvetage, de la queson des routes aériennes, des instruments de contrôle e navigation et de radio-communication, de météoroogie, d'aérologie, des questions médicales intéressant les viateurs. — 7e Session du Comité de l'Office internat. u vin (10-12 déc.), 15 nations sont représentées ; crée n prix annuel destiné à récompenser les travaux de himie vinicole et œnologique, adopte le modèle d'une fiche de propagande destinée à faire connaître la aleur alimentaire et hygiénique du vin.

Cuba. — Insurrection dans plusieurs localités ; le 1 déc., la loi martiale est proclamée ; le 12 déc., o professeurs de l'Institut provincial sont congédiés our avoir encouragé la sédition parmi les étudiants.

Norvège. — *Oslo :* M. Frank Billing Kellogg et Mgr Nathan Sœderblom reçoivent le prix Nobel de la aix (*D. C.*, t. 24, 1278).

Roumanie. — *Bucarest :* MM. Argetoiano et Vasilesco 'aljean sont exclus du parti libéral.

— *Galatz :* Arrestat. de 50 membres d'une organisaion terroriste soviétique en relation directe avec le entre du Guépéou de Tiraspol, qui dirigeait l'exécution le nombreux attentats.

Suède. — *Stockholm :* Remise des prix Nobel de physique à Sir Chandresekhara Venkata Raman, de chimie M. Hans Fischer, de médecine à M. Carl Landsteiner t de littérature à M. Sinclair Lewis (*D. C.*, t. 24, 924, 1146 et 1151).

Turquie. — *Ersingjan :* Violent séisme.

Jeudi 11 décembre.

Saint-Siège. — S. S. Pie XI reçoit en audience privée M. J. H. Scullin, premier min. d'Australie, et M. Frank Brennan, attorney général, accompagnés par M. Charles Bewley, min. d'Irlande près le Saint-Siège.

Etats-Unis. — *New-York :* Fermeture de la Banque les Etats-Unis.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Mort de Sir Warren Hastings Anderson, né le 9. 1. 72, ét. à Marlborough, Sandhurst, sert dans la guerre sud-africaine, 1899-02, t dans la guerre européenne, 1914-18, commandant l'état-major à Camberley, 1919, major général des forces lliées en Turquie, 1922, quartier-maître général en econd à l'armée des Indes, 1923, comm. de district du Béllouchistan, 1924, quartier-maître général depuis 1927.

Grèce. — *Athènes :* M. Voyislav Marinkovitch, min. es Aff. étr. de Yougoslavie, rend visite à M. A. Michaacopoulos, min. des Aff. étr. de Grèce, à MM. E. Venielos et Alexandre Zaïmis.

Russie. — *Petrograd :* Mort de l'académicien Serge Gavrilovich Navaschine, âgé de 73 ans, botaniste, anc. rof. à l'Univ. de Kief.

Suisse. — *Berne :* M. Henri Hoeberlin (né à Weinfelden le 6. 9. 68, ét. de droit à Zurich, Leipzig et Berlin, avocat, président du tribunal de district à Frauenfeld, cons. national, 1904, député au Grand Conseil, 1905, prés. du parti radical thurgovien, prés. du Conseil natioal, 1918-19, cons. fédéral à la tête du département de a justice et de la police févr. 1920, prés. de la Confédération, 1926) est élu prés. de la Confédération helvétique pour 1931 ; M. Joseph Motta, chef du départenent politique, est élu vice-prés. de la Confédération.

Vendredi 12 décembre.

Allemagne. — *Berlin :* Le Reichstag s'ajourne au 3. 2. 31.

Espagne. — *Jaca :* Révolte, bientôt réprimée, de la arnison, première manifestat. d'un mouvement révoluionnaire qui d'après ses instigateurs devait s'étendre à out le royaume ; la censure est rétablie dans tout le ays.

Sarre. — Conformément à la décision prise le 12 sept. par le cons. S. D. N., la Commission de réseau et les forces de protection des voies ferrées franco-belges quittent le territoire.

Suède. — *Stockholm :* Démission de M. Oesterberg, min. sans portefeuille depuis le 6. 6. 30 ; il est remplacé par M. A. W. Rundqvist, secrétaire général du ministère de la Défense.

Suisse. — *Genève :* Le gouvernement allemand remet au secrétariat général S. D. N. une deuxième note sur les incidents électoraux de Haute-Silésie.

Samedi 13 décembre.

France. — Après l'échec de M. Louis Barthou le 7 déc. et de M. Pierre Laval le 10 déc., les radicaux-socialistes ayant prononcé l'exclusive contre l'Union républicaine démocratique, M. Théodore Steeg forme un ministère « de détente et d'union » (*D. C.*, t. 24, 1219).

Autriche. — *Graz :* Mort de Friedrich Pregl, âgé de 61 ans, prof. de chimie médicale à la Faculté de médecine d'Innsbruck.

Etats-Unis. — *Washington :* Mort du sénateur Lee Slater Overman, âgé de 76 ans, auxiliaire du président Wilson pendant la guerre.

Guatemala. — *Guatemala :* Le Conseil des min. rend un décret proclamant prés. de la République M. Bandillo Palma, min. de la Guerre, en remplacement du général Lazare Chacon, qui ne peut plus exercer son mandat pour raison de santé ; démission du ministère le 14 déc.

Italie. — *Pola :* Les délégués italiens et yougoslaves signent les accords de la convention générale relatifs aux questions patrimoniales entre la province de l'Istrie et le territoire yougoslave.

Turquie. — *Ankara :* Signat. de l'accord commercial turco-suisse sur la base de la nation la plus favorisée.

Dimanche 14 décembre.

France. — *Limoges :* 4e Assemblée générale de l'Union cathol. du diocèse ; discours de M. l'abbé Bergey et de Mgr Flocard.

Brésil. — *Rio de Janeiro :* Démiss. de l'amiral Isaias de Noronha, min. de la Marine ; il est remplacé par l'amiral Conrado Heck. — Décret suspendant l'immigration pendant un an à partir du 1. 1. 31, exception faite pour les étrangers ayant déjà signé des contrats de travail.

Espagne. — *Jaca :* Les capitaines Galice Firmin Galan et Angel Garcia Hernandez, chefs de la sédition républicaine du 12 déc., sont exécutés ; les autres officiers qui prirent part à la révolte sont condamnés à la prison perpétuelle.

— *Madrid :* Les aviateurs militaires de l'aérodrome des Quatre-Vents se révoltent et jettent des tracts séditieux sur la ville ; le commandant Ramon Franco, chef de l'émeute, et les équipages de trois autres avions rebelles gagnent le Portugal et atterrissent à Alverca ; le gouvernement proclame la loi martiale sur tout le territoire.

Uruguay. — *Montevideo :* M. Knafflenz, min. d'Autriche, présente ses lettres de créance au Dr Juan Campistéguy, prés. de la République.

Lundi 15 décembre.

Saint-Siège. — Le comte Paolo Mimbela, ambass. du Pérou, présente ses lettres de créance à S. S. Pie XI.

Allemagne. — *Berlin :* M. Léo Chintschuk (né à Poltava en 1868, fut représentant commercial de l'U. R. S. S. en Angleterre en 1926 et membre de la délégation soviétique à la Conférence internat. économique en 1927, commissaire adjoint au commerce), ambass. de l'U. R. S. S., présente ses lettres de créance au prés. Hindenburg. — Ouverture de négociat. polono-lituaniennes relatives au règlement du mouvement frontalier entre les deux pays.

Belgique. — *Bruxelles :* La première Chambre de la cour d'appel infirme le jugement du tribunal de Louvain du 16. 10. 29 condamnant l'Univ. de Louvain à enlever la balustrade placée par elle sur la bibliothèque de la ville.

Canada. — *Ottowa :* M. Georges Howard Ferguson, nouveau haut commissaire canadien à Londres, démissionne de ses fonctions de premier ministre de l'Ontario ; M. George Henry lui succède.

LIVRES REÇUS (1)

Ce que Jésus voyait du haut de la Croix, par le R. P. A.-D. Sertillanges, O. P. — Un vol. 19 × 12 cm. de 283 pages. Prix, 12 francs. Flammarion, Paris. 1930.

L'Eucharistie, par le R. P. Plus, S. J. — Un vol. 19 × 12 cm. de 180 pages. Prix, 10 francs. Flammarion, Paris. 1930

Le droit international, la Société des Nations et les traités de paix, par Georges Renard, prof. Univ. de Nancy. — Une brochure 17 × 11 cm. de 46 pages. Prix, 2 fr. 50. Editions Spes, Paris. 1930.

Les grands problèmes internationaux et l'heure présente. Conférences de la première Semaine catholique internationale de Genève, 16-22 septembre 1929. — Un vol. 19 × 12 cm. de 254 pages. Prix, 15 francs. Editions Spes, Paris. 1930.

Pédagogie générale, par L. Riboulet. — Un vol. in-16 jésus de 264 pages, relié simili-toile. Prix, 20 francs. Vitte, Lyon. 1930.

Saint Charles Borromée et les exercices de saint Ignace, par Mgr A. Ratti, préfet de la Bibliothèque Ambrosienne. — Un vol. in-8° couronne de 63 pages. Prix, 5 francs. Editions Spes, Paris. 1930.

L'homme noir chez les hommes noirs.. Le P. Félix Volpette, fondateur des jardins ouvriers, 1856-1922, par le R. P. Louis Theolier, S. J. — Un vol. in-8° couronne de 140 pages. Prix, 8 francs. Editions Spes, Paris. 1930.

L'aïeul inconnu, par Pierre Gourdon. — Un vol. de la collection Bijou de 215 pages. Prix, 3 francs. Bonne Presse, Paris. 1930.

Allons à la messe, par le R. P. Cyril Martindale, S. J. — Un vol. 19 × 12 cm. de 66 pages. Prix, 2 francs. Apostolat de la Prière, Toulouse. 1930.

La bonne prière, par l'abbé A. Costedoat. — Une brochure 15 × 10 cm. de 40 pages. Prix, 1 fr. 25. Apostolat de la Prière, Toulouse. 1930.

Sainte Marguerite-Marie, Auxiliatrice des âmes du Purgatoire, par le R. P. Jean-Marie Aubry, S. J. — Une brochure in-12 de 48 pages. Prix, 1 fr. 50. Apostolat de la Prière, Toulouse. 1930.

Almanach du croisé pour 1931. — Un vol. in-8° de 64 pages. Prix, 1 fr. 50. Apostolat de la Prière, Toulouse. 1930.

L'attention, par Reynax. — Un vol. 19 × 12 cm. de 70 pages. Prix, 4 francs. Editions Spes, Paris. 1930.

Nos classiques chez eux (Ronsard, Malherbe, Voiture, Balzac, Pascal, Corneille, Racine, La Fontaine, Mme de Maintenon, Fenelon), par Edward Montier. — Un vol. 21 × 14 cm. de 175 pages. J. de Gigord, Paris. 1930.

La formation de l'intelligence, par l'abbé O. Lemarié. — Un vol. in-16 de 106 pages. Prix, 6 francs. Association du Mariage Chrétien, Paris. 1930.

La formation de la volonté, par l'abbé O. Lemarié. — Un vol. 19 × 12 cm. de 94 pages. Prix, 6 francs. Association du Mariage Chrétien, Paris. 1930.

Le jeu de l'Enfant, par l'abbé O. Lemarié. — Un vol. in-16 de 96 pages. Prix, 6 francs. Association du Mariage Chrétien, Paris. 1930.

Psychologie de l'immortalité, par Bernard Grasset. — Un vol. 19 × 14 cm. de 58 pages. Gallimard, Paris. 1929.

Ad mentem S. Thomae Aquinatis dissertatio de donis Spiritus Sancti in genere, par F. Gérardus M. Paris, O. P. — Un vol. 23 × 15 cm. de 115 pages. Prix, 6 Lib. It. Marietti, Turin. 1930.

Elévations sur l' « Ave Maria ». Fascicule IV : Vous êtes bénie entre les femmes ! — Un vol. 21 × 13 cm. de 62 pages. Prix, 2 francs. Œuvre des Trois « Ave Maria », Blois. 1930.

L'Art de dire, par L. Brémont. — Un vol. 19 × 12 cm. de 144 pages. Delagrave, Paris. 1930.

L'art de penser, par Ernest Dimnet. — Un vol. 19 × 12 cm. de 280 pages. Prix, 15 francs. Grasset, Paris. 1930.

Catholiques. Sommes-nous chrétiens ? par Louis Herpéel. — Un vol. 19 × 12 cm. de 160 pages. Prix, 9 francs. Bloud et Gay, Paris. 1930.

Michelet. Etude et extraits annotés, par R. Harmand. — Un vol. 17 × 10 cm. de 460 pages. Delagrave, Paris. 1930.

La variation et l'évolution, par le professeur E. Guyénot. — Deux volumes 17 × 11 cm. de 460 et 420 pages avec figures dans le texte. Prix, 32 francs chaque vol. Gaston Doin, Paris. 1930.

Deuxième congrès d'Apostolat maritime, Boulogne-sur-Mer (22 et 23 septembre 1929). — Un vol. 23 × 14 cm. de 128 pages. Au siège de la Fédération des œuvres catholiques françaises pour marins, Paris. 1930.

La Chapelle des morts, par Emmanuel Denarié. — Un vol. 19 × 12 cm. de 206 pages. Prix, 12 francs. Plon, Paris. 1930.

Vies et doctrines des grands philosophes à travers les âges. Tome III, par F. Palhoriès. — Un vol. 25 × 16 cm. de 400 pages. Lanore, Paris. 1930.

Notre moi. La vie de la pensée, par F. Palhoriès. — Un vol. 24 × 16 cm. de 285 pages. Lanore, Paris. 1930.

Les dons du Saint-Esprit — Dons, charismes, fruits, béatitudes, d'après saint Thomas d'Aquin et les Epîtres de saint Paul, par l'abbé Joseph Biard. — Un vol. 23 × 14 cm. de 207 pages. Prix, 20 francs. Aubanel, Avignon. 1930.

Le boisseau et le chandelier, par Marguerite Perroy. — Un vol. 19 × 12 cm. de 224 pages. Prix, 13 francs, franco, 20. Aubanel, Avignon. 1930.

Le Sceau de César, par Myriam Catalany. — Un vol. 18 × 10 cm. de 236 pages. Prix, 3 francs. Bonne Presse, Paris. 1930.

A la découverte du monde social. Les six boucles du lasso, par Maurice Rigaux. — Un vol. in-8° couronne de 101 pages. Prix, 6 francs. Editions Spes, Paris. 1930.

Sagesse de jungle. Le livre des Chefs de Meute, par Vera C. Barclay. — Un vol. in-8° couronne de 100 pages. Prix, 6 francs. Editions Spes, Paris. 1930.

Le naturalisme, par Léon Deffoux. — Un vol. 19 × 12 cm. de 286 pages. Prix, 12 francs. Œuvres représentatives, Paris. 1930.

Les Carmes, par Louis Van den Bossche. — Un vol. 19 × 12 cm. de 262 pages. Grasset, Paris. 1930.

Le jeu de Saint-Nicolas, par J. Lenfant. — Une brochure 17 × 11 cm. de 40 pages. Prix, 3 fr. 75 franco. Aubanel, Avignon. 1930.

A Lisieux. Quinze jours avec sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus pendant l'Exposition Missionnaire, par Jeanne André. — Un vol. 19 × 12 cm. de 165 pages. Prix, 10 francs. Imp. de l'Eure, Evreux. 1930.

Fra Angelico, par Pierre de Crisenoy. — Un vol. 22 × 16 cm. illustré de 56 pages. Prix, 5 francs. Bloud et Gay, Paris. 1930.

Saint Augustin, par A.-M. Jacquin, P. de Labriolle, saint Possidius, B. Rolland-Gosselin, R. Garrigou-Lagrange, J. Rivière, M.-D. Chenu. — Un vol. 19 × 12 cm. de 157 pages. Editions du Cerf, Juvisy, 1930.

Oraison et ascension mystique de saint Paul de la Croix, par le R. P. Gaétan du Saint Nom de Marie, Passionniste. — Un vol. 19 × 12 cm. de 295 pages. Prix, 20 francs. Museum Lessianum, Louvain. 1930.

(1) Cette liste contient l'énumération des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction par les auteurs ou les éditeurs et dont l'annonce ne comporte aucun jugement ni approbation de notre part.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.